

UNIVERSITÉ
DE
SHERBROOKE

FACULTÉ
D'ADMINISTRATION
73-74

Pour tout renseignement
concernant les PROGRAMMES
s'adresser à la
Faculté d'administration
Université de Sherbrooke
Sherbrooke, Québec
J1K 2R1

Pour tout renseignement
concernant l'ADMISSION ou
l'INSCRIPTION, s'adresser au
Bureau du registraire
Université de Sherbrooke
Sherbrooke, Québec
J1K 2R1

Les renseignements publiés dans ce document étaient à jour en date du 1er mai 1973.
L'Université se réserve le droit d'apporter des amendements à ses règlements et programmes sans préavis.

TABLE DES MATIÈRES

CALENDRIERS 73-74

BACCALAURÉAT EN ADMINISTRATION	5
MAÎTRISE EN ADMINISTRATION	
Promotion 1973	7
Promotion 1974	7
Promotion 1975	8
MAÎTRISE ÈS ARTS	10
MAÎTRISE EN FISCALITÉ	12
PRÉSENTATION	15
CONSEIL DE LA FACULTÉ	17
CONSEIL D'ORIENTATION	18
CORPS PROFESSORAL	21
RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES	
Baccalauréat en administration	25
Maîtrise en administration (M.B.A.)	29
Maîtrise ès arts (M.A.)	33
Maîtrise en fiscalité	38
STRUCTURE DES PROGRAMMES	
Baccalauréat en administration	43
Maîtrise en administration (M.B.A.)	45
Maîtrise ès arts (M.A.)	47
Maîtrise en fiscalité	48
DESCRIPTION DES COURS	51
ADM administration	51
COM sciences comptables	55
ECO économique	61
EDA économie, droit, administration	64
FEC finance et économie	64
ICI, ICO, IPU cours de droit	69
MAR marketing	71
MAT mathématiques	74
MQG méthodes quantitatives de gestion	75

TITRES PROFESSIONNELS	79
CITATIONS ET PRIX D'HONNEUR	81
PRÊTS ET BOURSES	83
DOCTORATS D'HONNEUR	85

CALENDRIERS 1973-1974

a) BACCALAURÉAT EN ADMINISTRATION

Trimestre d'automne

MARDI 4 SEPTEMBRE 1973

Journée d'accueil et d'information à l'intention des nouveaux étudiants.

MERCREDI 5 SEPTEMBRE 1973

Début des cours.

MERCREDI 26 SEPTEMBRE 1973

Date limite pour effectuer un changement dans le choix des cours.

LUNDI 8 OCTOBRE 1973

Action de grâces: congé universitaire.

MERCREDI 10 OCTOBRE 1973

Date limite pour abandonner un cours.

JEUDI 1er NOVEMBRE 1973

Date limite pour la réception, au Bureau du registraire, des demandes d'admission à temps complet pour le trimestre d'hiver 1974.

SAMEDI 1er DÉCEMBRE 1973

Date limite pour la réception, au Bureau du registraire, des demandes d'admission à temps partiel pour le trimestre d'hiver 1974.

SAMEDI 22 DÉCEMBRE 1973

Fin du trimestre d'automne 1973 et début des vacances pour tous les étudiants. Date limite pour les inscriptions à temps partiel pour le trimestre d'hiver 1974.

Trimestre d'hiver

JEUDI 3 JANVIER 1974

Reprise des cours, à temps plein et à temps partiel.

JEUDI 24 JANVIER 1974

Date limite pour effectuer un changement dans le choix des cours.

JEUDI 7 FÉVRIER 1974

Date limite pour abandonner un cours.

VENDREDI 1er MARS 1974

Date limite pour la réception, au Bureau du registraire, des demandes d'admission à temps complet pour le trimestre d'automne 1974.

LUNDI 1er AVRIL 1974

Date limite pour la réception, au Bureau du registraire, des demandes d'admission à temps partiel pour la session mai-juin du trimestre d'été 1974.

JEUDI 11 AVRIL 1974

Début du congé de Pâques, en soirée.

MARDI 16 AVRIL 1974

Reprise des cours.

SAMEDI 27 AVRIL 1974

Fin du trimestre d'hiver 1974.

Trimestre d'été

LUNDI 20 MAI 1974

Jour férié: congé universitaire.

LUNDI 24 JUIN 1974

Fête du Canada français: congé universitaire.

LUNDI 1er JUILLET 1974

L'été du Canada: congé universitaire.

JEUDI 1er AOÛT 1974

Date limite pour la réception, au Bureau du registraire, des demandes d'admission à temps partiel pour le trimestre d'automne 1974.

VENDREDI 23 AOÛT 1974

Date limite pour les inscriptions à temps partiel pour le trimestre d'automne 1974.

**b) MAÎTRISE
EN ADMINISTRATION
(M.B.A.)**

Promotion 1973

LUNDI 30 AVRIL 1973

Début du troisième stage.

VENDREDI 24 AOÛT 1973

Fin du troisième stage.

MERCREDI, 5 SEPTEMBRE 1973

Début des cours, quatrième session.

MERCREDI 26 SEPTEMBRE 1973

Date limite pour l'inscription à de nouveaux cours pour le trimestre d'automne.

LUNDI 8 OCTOBRE 1973

Action de grâces: congé universitaire.

MERCREDI 10 OCTOBRE 1973

Date limite pour abandonner un cours.

MERCREDI 12 DÉCEMBRE 1973

Début des examens.

VENDREDI 21 DÉCEMBRE 1973

Fin des cours, quatrième session.

Promotion 1974

LUNDI 30 AVRIL 1973

Début des cours, deuxième session.

LUNDI 21 MAI 1973

Jour férié: congé universitaire.

LUNDI 25 JUIN 1973

Fête du Canada français: congé universitaire.

LUNDI 2 JUILLET 1973

Fête du Canada: congé universitaire.

VENDREDI 17 AOÛT 1973

Fin de la deuxième session.

LUNDI 27 AOÛT 1973

Début du deuxième stage.

VENDREDI 21 DÉCEMBRE 1973

Fin du deuxième stage.

JEUDI 3 JANVIER 1974

Début des cours, troisième session.

JEUDI 24 JANVIER 1974

Date limite pour l'inscription à de nouveaux cours pour le trimestre d'hiver.

JEUDI 7 FÉVRIER 1974

Date limite pour abandonner un cours.

JEUDI 11 AVRIL 1974

Début du congé de Pâques, en soirée.

MARDI 16 AVRIL 1974

Début des examens.

VENDREDI 19 AVRIL 1974

Fin des cours, troisième session.

LUNDI 29 AVRIL 1974

Début du troisième stage.

VENDREDI 23 AOÛT 1974

Fin du troisième stage.

Promotion 1975

MERCREDI 5 SEPTEMBRE 1973

Début des cours, première session.

MERCREDI 26 SEPTEMBRE 1973

Date limite pour l'inscription à de nouveaux cours pour le présent trimestre.

LUNDI 8 OCTOBRE 1973

Action de grâces: congé universitaire.

MERCREDI 10 OCTOBRE 1973

Date limite pour l'abandon d'un cours.

MERCREDI 12 DÉCEMBRE 1973

Début des examens.

VENDREDI 21 DÉCEMBRE 1973

Fin des cours, première session.

JEUDI 3 JANVIER 1974

Début du premier stage.

VENDREDI 19 AVRIL 1974

Fin du premier stage.

**c) MAÎTRISE
ÈS ARTS (M.A.)**

Trimestre d'automne

MARDI 4 SEPTEMBRE 1973

Journée d'accueil et d'information à l'intention des étudiants. Choix de cours pour le trimestre d'automne par l'étudiant (en collaboration avec son professeur-conseiller).

MERCREDI 5 SEPTEMBRE 1973

Début des cours.

MERCREDI 26 SEPTEMBRE 1973

Date limite pour l'inscription à de nouveaux cours du présent trimestre.

LUNDI 8 OCTOBRE 1973

Action de grâces: congé universitaire.

LUNDI 15 OCTOBRE 1973

Date limite pour les demandes d'assistance de recherche ou d'enseignement pour le trimestre d'hiver.

LUNDI 29 OCTOBRE 1973

Date limite pour aviser de l'abandon d'un cours du présent trimestre.

JEUDI 1^{er} NOVEMBRE 1973

Date limite pour la réception, au Bureau du registraire, des demandes d'admission pour le trimestre d'hiver 1974.

MERCREDI 7 NOVEMBRE 1973

Choix de cours pour le trimestre d'hiver par l'étudiant (en collaboration avec son professeur-conseiller).

MERCREDI 12 DÉCEMBRE 1973

Début des examens.

SAMEDI 22 DÉCEMBRE 1973

Fin du trimestre d'automne. Vacances de Noël.

Trimestre d'hiver

JEUDI 3 JANVIER 1974

Reprise des cours.

JEUDI 24 JANVIER 1974

Date limite pour s'inscrire à de nouveaux cours du présent trimestre.

VENDREDI 15 FÉVRIER 1974

Date limite pour les demandes d'assistance de recherche ou d'enseignement pour le trimestre d'été.

VENDREDI 22 FÉVRIER 1974

Date limite pour aviser de l'abandon d'un cours du présent trimestre.

VENDREDI 1er MARS 1974

Date limite pour la réception, au Bureau du registraire, des demandes d'admission pour le trimestre d'automne 1974.

VENDREDI 15 MARS 1974

Choix de cours pour le trimestre d'été par l'étudiant (en collaboration avec son professeur-conseiller).

JEUDI 11 AVRIL 1974

Début du congé de Pâques, en soirée.

MARDI 16 AVRIL 1974

Début des examens.

SAMEDI 27 AVRIL 1974

Fin du trimestre d'hiver.

MERCREDI 15 MAI 1974

Date limite pour soutenir la thèse en vue de l'obtention du diplôme en juin.

Trimestre d'été

LUNDI 20 MAI 1974

Jour férié: congé universitaire.

LUNDI 24 JUIN 1974

Fête du Canada français: congé universitaire.

LUNDI 1er JUILLET 1974

Fête du Canada: congé universitaire.

LUNDI 15 JUILLET 1974

Date limite pour les demandes d'assistance de recherche ou d'enseignement pour le trimestre d'automne 1974.

**d) MAÎTRISE
EN FISCALITÉ**

Trimestre d'automne

MARDI 4 SEPTEMBRE 1973

Journée d'accueil et d'information à l'intention des nouveaux étudiants.

MERCREDI 5 SEPTEMBRE 1973

Début des cours.

MERCREDI 26 SEPTEMBRE 1973

Date limite pour effectuer un changement dans le choix des cours.

LUNDI 8 OCTOBRE 1973

Action de grâces: congé universitaire.

LUNDI 29 OCTOBRE 1973

Date limite pour abandonner un cours.

JEUDI 1^{er} NOVEMBRE 1973

Date limite pour la réception, au Bureau du registraire, des demandes d'admission pour le trimestre d'hiver 1974.

SAMEDI 22 DÉCEMBRE 1973

Fin du trimestre d'automne. Début des vacances de Noël pour tous les étudiants.

Trimestre d'hiver

JEUDI 3 JANVIER 1974

Reprise des cours.

JEUDI 24 JANVIER 1974

Date limite pour effectuer un changement dans le choix de cours.

MARDI 26 FÉVRIER 1974

Date limite pour abandonner un cours.

VENDREDI 1^{er} MARS 1974

Date limite pour la réception, au Bureau du registraire, des demandes d'admission pour le trimestre d'automne 1974.

JEUDI 11 AVRIL 1974

Début du congé de Pâques, en soirée.

MARDI 16 AVRIL 1974

Reprise des cours.

SAMEDI 27 AVRIL 1974

Fin du trimestre d'hiver, en soirée.

Trimestre d'été

LUNDI 29 AVRIL 1974

Début des cours.

VENDREDI 17 MAI 1974

Date limite pour effectuer un changement dans le choix de cours.

LUNDI 20 MAI 1974

Jour férié: congé universitaire.

MERCREDI 19 JUIN 1974

Date limite pour abandonner un cours.

LUNDI 24 JUIN 1974

Fête du Canada français: congé universitaire.

LUNDI 1^{er} JUILLET 1974

Fête du Canada: congé universitaire.

VENDREDI 9 AOÛT 1974

Fin du trimestre d'été.

PRÉSENTATION

Lors de sa fondation en 1955, la Faculté fut d'abord désignée du nom de Faculté de commerce. En décembre 1965, les autorités de l'Université, répondant au vœu des professeurs et du Conseil de la Faculté, changèrent cette appellation pour celle de Faculté d'administration. Ce changement a été jugé nécessaire à la suite de la révision du programme et de son orientation nouvelle vers les disciplines proprement administratives.

La Faculté se propose de donner la formation universitaire nécessaire au futur administrateur. Elle veut ainsi répondre au pressant besoin d'administrateurs compétents dans les secteurs public et privé. Comme la carrière d'administrateur peut s'exercer dans les milieux les plus divers et dans une grande variété de fonctions, il convient de s'arrêter sur le rôle dévolu à cette nouvelle profession.

L'administrateur est celui qui adapte, transforme et oriente une organisation en fonction des changements qui lui sont imposés et des possibilités qui s'offrent à son action. Toutefois, cette responsabilité, qui se situe au niveau des grandes politiques de l'entreprise, n'est pas nécessairement accessible à tous ceux qui sont impliqués dans l'administration.

Il existe, en fait, différents niveaux de responsabilités dans la pratique des affaires. En conséquence, la notion d'administrateur devrait s'étendre à tous les cadres, depuis le cadre inférieur, le spécialiste agissant comme conseiller, jusqu'à la haute direction.

**CONSEIL
DE LA
FACULTÉ**

DOYEN

VACHON Raymond, B.Sc.C. M.Sc.C. (Laval).

VICE-DOYEN

BLAIS Gilles, B.A., M.Com., M.Sc. Compt. (Sherbrooke), C.A., Ph.D. (Californie).

SECRÉTAIRE

LORANGER Léon, B.A., L.Sc.Com., L.Sc.Compt. (Montréal), C.A.

CONSEILLERS

Les directeurs de programmes (B.B.A., M.A., M.B.A. et maîtrise en fiscalité).

Quatre professeurs élus par l'Assemblée des professeurs.

Cinq étudiants délégués par les associations des étudiants de la Faculté.

Tout autre membre que le Conseil jugera bon d'inviter.

CONSEIL D'ORIENTATION

Le Conseil d'orientation se compose d'hommes d'affaires de la région de Sherbrooke et de personnes intéressées au développement économique de cette région.

Il a pour mission de conseiller les autorités de la Faculté d'administration, d'assurer l'adaptation des programmes d'études aux besoins du monde des affaires, d'établir les relations étroites qui sont nécessaires entre la Faculté et le monde de l'industrie et du commerce.

Ce Conseil est constitué des membres suivants:

- ALLAIRE Nil,
Bélanger, Saint-Jacques, Sirois, Comtois et Cie, Sherbrooke, Québec.
- BACHAND Pierre,
secrétaire-trésorier et contrôleur, Standard Brands Ltd., Montréal,
Québec.
- BEAUDOIN Laurent,
président, Bombardier Limitée, Valcourt, Québec.
- BÉLANGER Charles-Émile,
Bélanger, Saint-Jacques, Sirois, Comtois et Cie, Sherbrooke, Québec.
- BÉLANGER Jean,
Bélanger, Saint-Jacques, Sirois, Comtois et Cie, Sherbrooke, Québec.
- BENOÎT André,
secrétaire-trésorier, Le Groupe Commerce, Saint-Hyacinthe, Québec.
- BOIRE Georges,
président, Atlas Supply Co. of Canada Ltd, Toronto, Ontario.
- BOISJOLI Gabriel,
secrétaire, Doria Boisjoli Limitée, Wickham, Québec.
- BOULANGER Roland,
président, Roland Boulanger & Cie Limitée, Warwick, Québec.
- BOURQUE J.S.,
président, J.S. Bourque Limitée, Sherbrooke, Québec.
- CLICHE Paul-Émile,
président, Megantic Manufacturing Company, Lac Mégantic, Québec.
- CLOUTIER Michel,
vice-président (marketing), Bombardier Limitée, Valcourt, Québec.
- COMTOIS Pierre,
Bélanger, Saint-Jacques, Sirois, Comtois et Cie, Sherbrooke, Québec.
- CÔTÉ Michel,
R.C.A. Limitée, Ste-Anne de Bellevue, Québec.

- COUSINEAU Rosario,
professeur titulaire, Faculté d'administration,
Université de Sherbrooke.
- DESMARAIS Gérard,
président, S.E. Desmarais & Cie Limitée, Richmond, Québec.
- DESMARAIS Guy J.,
président et directeur général, Geoffrion, Robert et Gélinas Ltée,
Montréal, Québec.
- DUNN John J.,
président, Assurance C.W. Dunn Inc., Sherbrooke, Québec.
- FABI Richard,
directeur général adjoint au développement économique et industriel, Cité de Sherbrooke, Québec.
- GAUTIER Jean-Prosper,
président et directeur général, Stanstead & Sherbrooke Insurance,
Sherbrooke, Québec.
- HAGGERTY George,
président, Modern Tank Lines Ltd., Drummondville, Québec.
- HOOPER S.W.,
président, S.W. Hooper Co. Ltd., Sherbrooke, Québec.
- INKEL Marcel,
directeur des relations publiques, Steinberg Limitée,
Montréal, Québec.
- LAFLAMME J.A.,
président, Asbestos Eastern Transport, Danville, Québec.
- LAFRENIÈRE Marcel P.,
Commission de la fonction publique, Ottawa, Ont.
- MARTIN Raymond,
administrateur financier, Martin Automobiles Inc., Sherbrooke,
Québec.
- MORIER Robert,
L'Unique, compagnie d'assurance sur la vie, Sherbrooke, Québec.
- PENHALE Alfred L.,
président du Conseil d'administration, Asbestos Corporation,
Thetford Mines, Québec.
- RIVERIN Alphonse,
ex-président, Université du Québec, Ste-Foy, Québec.
- VACHON Benoit,
directeur général, Vachon Inc., Ste-Marie, Beauce, Québec.
- VEILLEUX Roger,
directeur général, Vallières Inc., Nicolet, Québec.
- VIAU Lucien, Montréal, Québec.
- VINEBERG Mortimer,
vice-président, Eastern Mercantile Agencies, Sherbrooke, Québec.

CORPS PROFESSORAL

DOYEN

VACHON Raymond, B.Sc.C., M.Sc.C. (Laval).

FINANCE

PROFESSEURS AGRÉGÉS

GARANT Jean-Pierre, B.A., M.Sc.Com., M.Sc.Compt. (Laval), Ph.D. (Illinois), C.A., C.G.A.

GARNIER Gérard, B.Sc., Dipl. H.E.C. (Paris), M.B.A. (Western Ontario), D. d'U. (Genève).

GUÉRIN Fernand, B.A., B.Sc., Ing., M.Sc. (M.I.T.), M.B.A. (Columbia).

LORANGER Léon, B.A., L.Sc.Com., L.Sc.Compt (Montréal), C.A., secrétaire de la Faculté.

PRÉZEAU Carl, LL.L. (Haïti), M.S. (banque et finance) (Columbia), M.B.A. (New York).

PROFESSEURS ADJOINTS

BEN-AMOR Amanallah, B.Sc. (Business Administration), M.B.A. (Washington).

GOUSLISTY André, LL.L., D.E.S. (droit privé), D.E.S. (écon. pol.), LL.D. (Lyon-Beyrouth).

NADEAU Albény, M.Com. (finance), M.A. (finance) (Sherbrooke), en congé d'études.

CHARGÉS D'ENSEIGNEMENT

PAGE Jean-Paul, B.A., M.Sc.Com. (finance) (Sherbrooke).

PRÉFONTAINE Jacques, M.Sc.Com. (finance) (Sherbrooke).

GESTION DES OPÉRATIONS

PROFESSEURS AGRÉGÉS

BEAUDOIN Paul H., B.A., B.Sc.A. (Laval), M.B.A. (Western Ontario), D.B.A. (Indiana).

ROY Normand, B.A., B.Sc.A. (Sherbrooke), Ing., M.Sc. (génie industriel) (Columbia).

PROFESSEURS ADJOINTS

- BASTIN Étienne, Lic.Sc.Pol.Soc. (Louvain).
CASIEZ Bernard, M.S. (génie civil) (Lille), Maîtrise en "Industrial Management" (I.E.F.S.I.-Lille), M.B.A. (U.C.L.A.).
PARENTEAU Henri-Paul, B.Sc.A. (Polytechnique), B.Arch. (Montréal), M.B.A. (Columbia).
THÉORET André, B.Sc. (Montréal), M.B.A. (Harvard), en congé d'études.

AUXILIAIRE D'ENSEIGNEMENT

- PASQUERO Jean-Louis, Diplôme E.S.S.E.C. (Paris), L.Sc.Écon. (Paris), M.B.A. (Columbia).

CHARGÉ D'ENSEIGNEMENT

- BAZINET Raymond, B.A., M.Sc.Com. (Sherbrooke).

MANAGEMENT

PROFESSEURS AGRÉGÉS

- BLAIS Gilles, B.A., M.Com., M.Sc.Compt. (Sherbrooke), C.A., Ph.D. (U.C.L.A.), vice-doyen.
ROBIDOUX Jean, B.A., M.B.A. (Western Ontario).

PROFESSEURS ADJOINTS

- BERGERON Jean-Louis, B.A., M.A. (relations industrielles) (Montréal), en congé d'études.
COUPAL Michel, B.Sc.Com., L.Sc.Com., M.A. (relations industrielles) (Montréal).
DUMAS Guy, B.A., B.Ed. (Moncton), M.A. (Montréal), D.Ed. (Indiana), en congé.
GASSE Yvon, B.Sc.Com., M.Sc.Com. (Laval).
LEONARD Henry E., M.B.A. (Sherbrooke).
PELLETIER Irénée, B.A., diplômé de l'Inst. d'études politiques (Toulouse), diplômé de l'Inst. d'études internationales et pays en voie de développement (Toulouse), D. d'U. (Toulouse), en congé.
ROY André F., B.Sc.A. (Laval), M.B.A. (Sherbrooke), Ing.
TURCOTTE Pierre R., B.Sc.Com., M.Sc.Com., M.Sc.Compt. (Laval), C.A., M.Sc. (Business Administration) (U.C.L.A.).

MARKETING

PROFESSEUR AGRÉGÉ

COUTURE Gaétan, B.A., M.Com. (Sherbrooke), Ph.D. (Illinois), directeur des programmes de M.A. et de M.B.A.

PROFESSEURS ADJOINTS

BOISVERT Jacques, B.Com., M.Com (Sherbrooke), M.A. (Sherbrooke).

COUSINEAU Alain, B.A., B.Sc.Com., M.Sc.Com. (Laval).

DROLET Réjean, B.Sc.Com., M.Sc.Com. (Laval), M.B.A. (Pennsylvanie).

ROSTENNE Jacques, B.B.A. (Sao Paolo), M.B.A. (Michigan).

SALENAVE Jean-Paul, E.S.S.E.C. (Paris), L. ès L. (Sorbonne), M.B.A. (Stanford).

VIRTHE Gérard, Baccalauréat en mathématiques (Compiègne), Ingénieur Agronome (Paris, Institut national agronomique), M.Sc. (marketing) (Cornell).

SCIENCES COMPTABLES

PROFESSEUR TITULAIRE

ST-PIERRE Jean-Jacques, B.A. (Laval), L.Sc.Com., L.Sc.Compt. (Montréal), C.A., vice-recteur aux affaires administratives.

PROFESSEURS AGRÉGÉS

COMTOIS Jean, B.Com., M.Com. (administration), M.Com. (comptabilité), M.Sc.Compt. (Sherbrooke), C.A., directeur du programme B.B.A.

MÉNARD Pierre, B.Com., M.Com., M.Sc.Compt. (Sherbrooke), C.A.

PROVENCHER Léo, B.A., L.Sc.Com., L.Sc.Compt. (Montréal), C.A., directeur du programme de maîtrise en fiscalité.

PROFESSEURS ADJOINTS

GODBOUT Roch, B. Com., M.Com., M.Sc.Compt. (Sherbrooke), C.A.

LEMIEUX Pierre A., B.Com., M.Com. (comptabilité), M.B.A. (Sherbrooke), C.A.

MORIN Rodolphe, B.Com., M.Com. (comptabilité) (Sherbrooke), C.A.

CHARGÉ D'ENSEIGNEMENT

BEAUCHESNE Alain, L.Sc.Adm., L.Sc.Compt. (Laval), C.A.

RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES

BACCALAURÉAT EN ADMINISTRATION

1. ADMISSION

- 1.1 Un comité, dont les membres sont nommés par le Conseil de la Faculté, étudie les dossiers des candidats et décide de l'acceptation ou du rejet de chacune des demandes d'admission.
- 1.2 Sont admissibles au cours de baccalauréat en administration:
- 1.21 les titulaires d'un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) dont le profil répond aux exigences des facultés d'administration;
- 1.22 certains cas jugés équivalents.

2. RÉGIME PÉDAGOGIQUE

- 2.1 Le régime pédagogique en vigueur est celui de la promotion par cours avec moyenne cumulative.
- 2.2 Une période de cours est habituellement d'une durée de soixante-quinze (75) minutes.
- 2.3 Un cours est constitué d'une série de leçons théoriques, de travaux pratiques ou d'exercices répartis sur un seul trimestre et portant sur une seule matière.
- 2.4 La promotion par cours est un mécanisme de promotion par lequel l'étudiant qui a démontré des connaissances suffisantes dans un cours se voit accorder les crédits que comporte ce cours.
- 2.5 Un crédit équivaut à une heure de cours ou de séminaire par semaine durant un trimestre. Un trimestre comporte quinze (15) semaines consécutives, y compris les périodes d'examens.

3. CHAMPS DE CONCENTRATION ET COURS ÉLECTIFS

- 3.1 Des quatre-vingt-dix (90) crédits que comporte le programme, trente-trois (33) se rapportent à des cours à option. L'étudiant qui ne possède pas une connaissance suffisante de l'anglais doit cependant compléter un prérequis de six (6) crédits en cette matière.
- 3.2 Le choix des cours à suivre durant un trimestre se fait sous la direction d'un professeur-conseiller.
- 3.3 Un étudiant ne peut s'inscrire à un cours que s'il a réussi le ou les cours requis au préalable.
- 3.4 La charge normale de l'étudiant est de quinze (15) crédits durant un trimestre. L'étudiant à temps complet doit cependant, à chaque trimestre, s'inscrire à un minimum de douze (12) crédits, le maximum étant de dix-huit (18) crédits.
- 3.5 La durée du cours ne peut s'étendre en deça de cinq (5) trimestres, ni au-delà de huit (8) trimestres.

- 3.6 L'étudiant doit obtenir un minimum de quinze (15) crédits dans un des champs de concentration prévus au programme.

4. ÉQUIVALENCE, EXEMPTION ET COMMANDITE

- 4.1 Le comité d'admission peut accorder des équivalences pour des crédits obtenus dans une autre faculté ou dans une autre université. Le nombre total des équivalences ne peut dépasser soixante (60) crédits.
Les trente (30) derniers crédits devront être pris en résidence à l'Université.
- 4.2 Toute demande de reconnaissance doit s'effectuer au début d'un trimestre, lors de la période de choix de cours, et doit être appuyée par des documents officiels pertinents. Cette demande de reconnaissance doit se faire sur la formule préparée à cette fin et doit être transmise au directeur du programme.
- 4.3 Lorsqu'une reconnaissance est accompagnée d'une allocation de crédits, elle est signifiée comme équivalence (Eq); si elle n'est pas accompagnée d'une allocation de crédits, elle est signifiée par une exemption (Ex).
- 4.4 Si un étudiant n'a pas rempli toutes les exigences pour un cours par la suite de motifs acceptés, la note indiquée au bulletin est incomplet (In). L'étudiant doit compléter ces exigences dans le délai et selon les modalités que détermine la Faculté.
- 4.5 Une commandite est une autorisation émise par le directeur du programme à un étudiant de suivre un ou des cours dans une autre faculté ou université, sur recommandation du professeur-conseiller.

5. CHANGEMENT ET ABANDON DE COURS

- 5.1 Tout étudiant peut apporter des modifications à son choix de cours original. Tout changement doit être autorisé par le professeur-conseiller à l'aide de la formule "Demande de modification dans le choix de cours". Cette formule est alors soumise au directeur de programme pour approbation finale.
- 5.2 Toute modification devra satisfaire aux exigences suivantes:
- 5.21 tout changement de cours doit s'effectuer à l'intérieur du premier cinquième (1/5) d'un trimestre;
- 5.22 tout étudiant peut abandonner un cours durant le premier tiers (1/3) d'un trimestre. Si cette demande est soumise après le premier cinquième (1/5) d'un trimestre, elle entraîne une mention d'abandon (Ab) au dossier scolaire de l'étudiant;
- 5.23 tout étudiant qui abandonne un cours après le premier tiers (1/3) d'un trimestre voit la mention échec (E) consignée à son dossier scolaire pour ce cours;
- 5.24 l'étudiant doit demeurer inscrit à un minimum de douze (12) crédits.

- 5.3 Tout étudiant qui quitte la Faculté avant la fin du trimestre doit signifier son départ au secrétaire de la Faculté. Si le départ n'est pas communiqué, chaque cours sera noté "échec" (E).

6. EXAMENS

- 6.1 Tous les cours dispensés au programme doivent donner lieu à un examen final, ce dernier ne devant pas compter pour plus de 65% dans le calcul de la note globale.
- 6.2 Le professeur est libre de choisir la date à laquelle il veut faire subir un ou des examens intra-semestriels.
- 6.3 Le questionnaire d'examen doit être revu et approuvé par le directeur du département et le directeur du programme.
- 6.4 Les examens finals sont d'une durée maximum de trois (3) heures.
- 6.5 Toute absence non justifiée auprès du directeur du programme à un examen implique la note E.
- 6.6 Il n'y a pas d'examen de reprise.
- 6.7 Le plagiat ou la participation au plagiat de la part d'un étudiant entraînent la note E et la recommandation de son exclusion de l'Université au Conseil d'administration.
- 6.8 Tout étudiant qui désire faire réviser la correction d'un examen doit en faire la demande écrite au secrétariat de la Faculté. Le délai maximum pour les demandes de révision est d'un mois à compter de la date d'expédition des bulletins.

7. CRITÈRES DE SUCCÈS

- 7.1 Le rendement de l'étudiant dans chaque cours s'exprime par les catégories suivantes:
- | | | |
|---------------|--------------|-----------|
| A — Excellent | C — Bien | E — Échec |
| B — Très bien | D — Passable | |
- Aucune interpolation n'est permise, ex.: B+, C-.
- 7.2 Pour obtenir les crédits d'un cours, l'étudiant doit avoir obtenu au minimum la note D.
- 7.3 L'étudiant qui échoue un cours obligatoire une première fois doit reprendre ce cours intégralement.
- 7.4 L'étudiant qui échoue un cours à option pour la première fois peut soit reprendre ce cours ou y substituer un autre cours à option.
- 7.5 L'étudiant qui échoue un cours obligatoire ou à option une seconde fois est exclu du programme.
- 7.6 L'échec subi par un étudiant dans un cours demeure à son dossier scolaire même s'il refait ce cours avec succès par la suite; la nouvelle cote apparaît aussi au dossier.

8. MOYENNE CUMULATIVE

- 8.1 Le rendement global d'un étudiant depuis son entrée à la Faculté est évalué à la fin de chaque trimestre en calculant sa moyenne

cumulative, i.e. la moyenne par crédit de l'ensemble des résultats obtenus dans tous les cours auxquels il s'est inscrit, pondérée par le nombre de crédits attachés à chacun des cours.

- 8.2 Pour effectuer la moyenne cumulative, on attribue aux cotes alphabétiques les valeurs numériques suivantes:

$$A = 4 \quad B = 3 \quad C = 2 \quad D = 1 \quad E = 0$$

- 8.3 Les cours pour lesquels le résultat final de l'étudiant est signifié par les cotes Ab, In, Eq ou Ex ne sont pas pris en compte dans le calcul de la moyenne cumulative.
- 8.4 Une moyenne cumulative égale à 1.80 constitue la norme minimale de succès de l'étudiant.
- 8.5 Un étudiant dont la moyenne cumulative est inférieure à 1.50 n'est pas réadmis au programme.
- 8.6 Un étudiant dont la moyenne cumulative se situe entre 1.50 et 1.80 dispose d'un trimestre (12 crédits ou plus) pour rétablir sa moyenne à 1.80; sans quoi il n'est pas réadmis au programme.
- 8.7 L'étudiant dont la moyenne cumulative tombe entre 1.50 et 1.80 à la fin de son programme est soumis à des exigences supplémentaires (examen de synthèse, cours supplémentaires, session supplémentaire). Un comité de la Faculté formé à cette fin décidera de l'obtention ou non du grade postulé.
- 8.8 Dans le cas d'un étudiant à temps partiel, la moyenne cumulative se calcule une fois par an, au terme du trimestre d'été.

MAÎTRISE EN ADMINISTRATION (M.B.A.)

1. CONDITIONS D'ADMISSION

- 1.1 Est admissible aux études en vue de la maîtrise en administration (M.B.A.), tout (e) candidat (e) ayant obtenu un diplôme universitaire reconnu dans quelque discipline que ce soit.*
- 1.2 Peuvent être admis à titre probatoire les candidats exceptionnels ne possédant aucun diplôme universitaire, dont la qualité est reconnue par le comité de programme.*
- 1.3 Une formule officielle de demande d'admission (DA-1) adressée au Bureau du registraire, et un questionnaire spécial (FMA-1) expédié à la Faculté d'administration, doivent parvenir avec tous les documents requis, avant le 1er mars de l'année considérée.

2. CONDITIONS D'OBTENTION DE GRADE

- 2.1 **Scolarité:**
 - 2.11 le programme d'études conduisant à la maîtrise en administration (M.B.A.) doit comporter un minimum de soixante (60) crédits. De ces soixante (60) crédits, quarante-cinq (45) sont obligatoires et quinze (15) sont choisis par l'étudiant dans les domaines de son choix;
 - 2.12 bien qu'aucun crédit ne soit accordé pour les stages pratiques, ceux-ci figurent parmi les conditions d'obtention du grade;
 - 2.13 la charge normale de l'étudiant est de quinze (15) crédits durant un trimestre. L'étudiant à temps complet doit cependant, à chaque trimestre, s'inscrire à un minimum de douze (12) crédits, le maximum étant de dix-huit (18) crédits;
 - 2.14 un crédit équivaut à une heure de cours ou de séminaire par semaine durant une session. Un trimestre comporte quinze (15) semaines consécutives, y compris les périodes d'examens.
- 2.2 **Équivalence, exemption ou commandite:**
 - 2.21 le comité de programme peut dans certains cas spéciaux accorder des équivalences pour des cours suivis dans une autre faculté ou dans une autre université et des équivalences de stages. Le nombre total des équivalences ne peut dépasser trente (30) crédits. Toute demande de reconnaissance doit s'effectuer au début d'un trimestre et doit être appuyée par des documents officiels pertinents;

* Les candidats admis doivent démontrer une compétence minimale en mathématiques. La Faculté organise à leur intention une session intensive de deux semaines qui débute vers la mi-août. Cette session ne donne aucun crédit. Cependant, sur présentation d'attestation d'équivalence, le comité de programme peut dispenser un étudiant de cette exigence.

- 2.22 lorsqu'une reconnaissance est accompagnée d'une allocation de crédits, elle est signifiée comme équivalence (Eq); si elle n'est pas accompagnée d'une allocation de crédits, elle est signifiée par une exemption (Ex);
- 2.23 lorsqu'un étudiant n'a pas rempli toutes les exigences pour un cours par la suite de motifs acceptés, la note indiquée au bulletin est "incomplet" (In). L'étudiant qui a obtenu la note "In" dispose d'un délai d'un trimestre académique pour satisfaire aux exigences du professeur. Après ce délai, la note est transformée en échec (E);
- 2.24 une commandite est une autorisation du directeur du programme à un étudiant de suivre un ou des cours dans une autre faculté ou dans une autre université.
- 2.3 Changement, abandon et audition de cours:**
- 2.31 l'étudiant peut apporter des modifications à son choix de cours original. Tout changement devra être autorisé par le directeur du programme à l'aide de la formule. "Mise à jour des choix de cours". Tout changement doit s'effectuer à l'intérieur du premier cinquième (1/5) d'un cours;
- 2.32 tout étudiant peut abandonner un cours à option durant le premier tiers (1/3) d'un cours. Si cette demande est soumise après le premier cinquième, elle entraîne une mention d'abandon (Ab) au dossier scolaire de l'étudiant. Tout étudiant qui abandonne un cours après le premier tiers du cours d'un trimestre voit la mention échec (E) consignée à son dossier scolaire pour ce cours;
- 2.33 tout étudiant qui quitte la Faculté avant la fin d'un trimestre doit signifier son départ au secrétaire de la Faculté. Si le départ n'est pas communiqué, chaque cours sera noté "échec" (E);
- 2.34 un étudiant qui désire s'inscrire à un (ou des) cours à titre d'auditeur, doit en faire la demande à la direction du programme et au professeur au début de chaque trimestre. La mention "R" sera inscrite au dossier scolaire de l'étudiant qui aura satisfait aux exigences (lectures et participation active aux discussions). Cette mention "R" ne donne droit à aucun crédit.
- 2.4 Examens et note:**
- 2.41 tous les cours dispensés au programme doivent donner lieu à un examen final;
- 2.42 le professeur est libre de choisir la date à laquelle il veut faire subir un ou des examens intra-semestriels;
- 2.43 toute absence non justifiée auprès du professeur et du directeur du programme à un examen implique la note E pour cet examen;
- 2.44 l'étudiant qui désire faire réviser la correction d'un examen doit en faire la demande au secrétariat de la Faculté. Le délai maximum pour les demandes de révision est d'un mois à compter de la date d'expédition des bulletins.

2.5 Moyenne cumulative:

2.51 le rendement global d'un étudiant depuis son entrée à la Faculté est évalué à la fin de chaque trimestre par sa moyenne cumulative, i.e. la moyenne par crédit de l'ensemble des résultats obtenus dans tous les cours auxquels il s'est inscrit, pondérée par le nombre de crédits attachés à chacun des cours;

2.52 pour effectuer la moyenne cumulative, on attribue aux cotes alphabétiques les valeurs numériques suivantes:

A - 4	excellent	C - 2	bien	E - 0	échec
B - 3	très bien	D - 1	passable		

2.53 les cours pour lesquels le résultat final de l'étudiant est signifié par les cotes Ab, In, R, Eq et Ex, ne sont pas pris en compte dans le calcul de la moyenne cumulative;

2.54 le candidat doit maintenir une moyenne de 2.50 pour l'ensemble des cours d'un trimestre. La note de passage dans chaque matière est de D. L'étudiant obtenant un échec (E) dans une des matières suivies doit se retirer du programme. Il en est de même de celui qui ne réussit pas à obtenir une moyenne de 2.50. Cependant, le comité de programme pourra accorder à l'étudiant ne rencontrant pas les exigences établies précédemment une promotion conditionnelle. La promotion conditionnelle n'est accordée qu'une seule fois;

2.55 l'étudiant dont la moyenne cumulative est inférieure à 2.50 à la fin de son programme est soumis à des exigences supplémentaires (examen de synthèse, cours supplémentaires, session supplémentaire) déterminées par le comité de programme.

2.6 Mémoire:

le candidat à la maîtrise en administration (M.B.A.) peut rédiger, durant la dernière année de son programme, un mémoire de maîtrise démontrant sa capacité d'approfondir un problème spécifique, relié à son champ de concentration. Le mémoire comporte trois (3) crédits et tient lieu de cours à option.

2.7 Examen de synthèse:

à la fin du quatrième trimestre académique, le comité de programme pourra exiger des candidats au diplôme un examen oral portant sur des thèmes annoncés au début du trimestre. Le jury sera composé de trois (3) professeurs ayant déjà enseigné au programme. L'examen de synthèse ne se donne qu'une fois l'an.

2.8 Durée des études:

un candidat régulier doit terminer son cours dans les vingt-huit (28) mois suivant immédiatement la date de son inscription. Exceptionnellement, le directeur du programme permettra à un étudiant, ayant des raisons jugées suffisantes, de suspendre, pour un maximum d'un an, son programme régulier.

2.9 Diplôme:

sur recommandation du Conseil de la Faculté et avec l'approbation du Conseil universitaire, le grade de maître en administration (M.B.A.) est conféré au candidat qui a satisfait aux exigences de cours, d'examen de synthèse et de stage. Le diplôme ne comporte aucune mention d'excellence ou de spécialisation.

3. RÈGLEMENTS PARTICULIERS AU RÉGIME COOPÉRATIF

3.1 Nombre de stages:

3.11 un minimum de trois (3) stages est requis.

3.2 Rapport de stage:

3.21 l'étudiant qui revient de stage doit, dans les délais prescrits et conformément aux exigences du Service de la coordination, présenter un rapport écrit sur le travail qu'il a accompli ou le programme d'entraînement qu'il a suivi.

3.3 Évaluation des stages:

3.31 tout stage doit être approuvé par le Service de la coordination;

3.32 l'évaluation des stages relève du Service de la coordination;

3.33 le résultat de cette évaluation est exprimé par les mêmes cotes que le résultat d'un cours et consigné au bulletin de l'étudiant. Il n'entre cependant pas dans le calcul de la moyenne cumulative;

3.34 l'évaluation des stages est fondée sur le comportement de l'étudiant pendant le stage, ainsi que sur le rapport écrit, tels qu'appréciés par l'employeur et par le coordonnateur. Le Service de la coordination doit informer les étudiants, avant le début des stages, de la pondération utilisée dans le calcul de la note attribuée à ceux-ci;

3.35 l'étudiant qui n'a pas satisfait à toutes les exigences pour un stage voit la cote "In" (signifiant incomplet) portée à son dossier. Il ne sera admis au stage suivant que s'il satisfait à toutes les exigences du stage précédent.

3.4 Exclusion:

3.41 l'étudiant qui abandonne un stage sans l'autorisation du Service de la coordination sera exclu du régime coopératif;

3.42 l'abandon d'un stage à la suite d'un congédiement dont le Service de la coordination reconnaît le bien-fondé amène l'exclusion du régime coopératif.

3.5 Échec:

3.51 l'étudiant qui échoue à un stage n'est pas réadmis au programme;

3.52 le Service de la coordination doit consulter la faculté concernée dans tous les cas où un échec entraîne la non-réadmission à un programme coopératif.

MAÎTRISE ÈS ARTS (M.A.)

1. ADMISSION

- 1.1 Maîtrise ès arts (options: analyse de systèmes, comptabilité, finance ou marketing).
1. Un comité, dont les membres sont nommés par le Conseil de la Faculté, étudie les dossiers des candidats et décide de l'acceptation ou du rejet de chacune des demandes d'admission.
- 1.3 Est admissible aux études en vue de la maîtrise ès arts, tout candidat ayant les dispositions nécessaires à poursuivre des études supérieures et ayant obtenu, dans la même discipline que la maîtrise proposée, un baccalauréat en administration (cours spécialisé).
- 1.4 Peuvent être admis à titre probatoire les candidats titulaires d'un baccalauréat dans des sciences connexes. Dans ce cas, les candidats seront appelés à se qualifier en suivant des cours complémentaires choisis dans le programme du baccalauréat spécialisé.
- 1.5 Demande d'admission (1) — La formule officielle de demande d'admission (DA-1), ainsi que les autres documents requis, doivent être adressés au Bureau du registraire, à l'exception du questionnaire spécial (FMA-1) et des lettres de références (RCA-1) qui doivent être expédiés à la Faculté d'administration. Dépendamment de l'option choisie, l'étudiant peut se joindre au programme lors du trimestre d'automne ou d'hiver.

2. RÉGIME PÉDAGOGIQUE

- 2.1 Le régime pédagogique en vigueur est celui de la promotion par cours avec moyenne cumulative.
- 2.2 Une période de cours est habituellement d'une durée de soixante-quinze (75) minutes.
- 2.3 Un cours est constitué d'une série de leçons théoriques, de travaux pratiques ou d'exercices répartis sur une seule session et portant sur une seule matière.
- 2.4 La promotion par cours est un mécanisme de promotion par lequel l'étudiant qui a démontré des connaissances suffisantes dans un cours se voit accorder les crédits que comporte ce cours.
- 2.5 Un crédit équivaut à une heure de cours ou de séminaire par semaine durant un trimestre. Un trimestre comporte quinze (15) semaines consécutives, y compris les périodes d'examens.

3. COURS

- 3.1 Le programme d'études conduisant à la maîtrise ès arts doit comporter un minimum de trente-six (36) crédits, répartis entre un ensemble de cours et la préparation d'un mémoire.

1. Le candidat aux études supérieures est prié de consulter la section "renseignements généraux" pour connaître tous les détails de l'admission.

- 3.2 Le choix des cours à suivre durant un trimestre se fait sous la direction d'un professeur-conseiller.
- 3.3 Seuls les cours de niveau de deuxième cycle offerts à la Faculté et certains cours offerts à l'extérieur de la Faculté peuvent être crédités dans le programme.
- 3.4 La charge normale de l'étudiant est de quinze (15) crédits durant un trimestre (étudiant libre de recherche et/ou d'enseignement). L'étudiant à temps complet doit cependant, à chaque trimestre, s'inscrire à un minimum de douze (12) crédits, le maximum étant de quinze (15) crédits.
- 3.5 La charge normale de l'étudiant qui est assistant de recherche et/ou d'enseignement est de neuf (9) crédits par trimestre.
- 3.6 Aucun travail d'assistant de recherche et/ou d'enseignement ne sera permis aux professeurs français et cela en vertu des ententes entre les organismes qui patronnent ce programme.
- 3.7 La durée du programme ne peut s'étendre en deça de douze (12) mois ni au-delà de trois (3) ans à compter de la date de l'inscription de l'étudiant. À l'expiration de ce terme, le sujet de thèse devient libre, à moins que le candidat ne reçoive du comité de direction du programme l'autorisation de poursuivre ses recherches.

4. ÉQUIVALENCE, EXEMPTION ET COMMANDITE

- 4.1 Le comité d'admission peut accorder des équivalences pour des crédits obtenus dans une autre faculté ou dans une autre université.
- 4.2 Toute demande de reconnaissance doit s'effectuer au début d'un trimestre, lors de la période de choix de cours, et doit être appuyée par des documents officiels pertinents. Cette demande de reconnaissance doit se faire sur la formule préparée à cette fin et doit être transmise au directeur du programme.
- 4.3 Lorsqu'une reconnaissance est accompagnée d'une allocation de crédits, elle est signifiée comme équivalence (Eq); si elle n'est pas accompagnée d'une allocation de crédits, elle est signifiée par une exemption (Ex).
- 4.4 Si un étudiant n'a pas rempli toutes les exigences pour un cours par la suite de motifs acceptés, la note indiquée au bulletin est "incomplet" (In). L'étudiant doit compléter ces exigences lors du trimestre suivant.
- 4.5 Une commandite est une autorisation émise par le directeur du programme à un étudiant de suivre un ou des cours dans une autre université, sur recommandation du professeur-conseiller.

5. CHANGEMENT ET ABANDON DE COURS

- 5.1 Tout étudiant peut apporter des modifications à son choix de cours original. Tout changement doit être autorisé par le pro-

fesseur-conseiller à l'aide de la formule "demande de modification dans le choix de cours". Cette formule est alors soumise au directeur de programme pour approbation finale.

- 5.2 Toute modification devra satisfaire aux exigences suivantes:
- 5.21 tout changement de cours doit s'effectuer à l'intérieur du premier cinquième (1/5) d'un trimestre;
- 5.22 tout étudiant peut abandonner un cours durant la première demie (1/2) d'un trimestre. Si cette demande est soumise après le premier cinquième (1/5) d'un trimestre, elle entraîne une mention d'abandon (Ab) au dossier scolaire de l'étudiant;
- 5.23 tout étudiant qui abandonne un cours après la première demie (1/2) d'un trimestre voit la mention échec (E) consignée à son dossier scolaire pour ce cours.
- 5.3 Tout étudiant qui quitte la Faculté avant la fin d'un trimestre doit signifier son départ au secrétaire de la Faculté. Si le départ n'est pas communiqué, chaque cours sera noté "échec" (E).

6. EXAMENS

- 6.1 Tous les cours dispensés au programme doivent donner lieu à un examen final, ce dernier ne devant pas compter pour plus de 65% dans le calcul de la note globale.
- 6.2 Le professeur est libre de choisir la date à laquelle il veut faire subir un ou des examens intra-semestriels.
- 6.3 Le questionnaire d'examen doit être revu et approuvé par le directeur du département et le directeur du programme.
- 6.4 Les examens finals sont d'une durée maximum de trois (3) heures.
- 6.5 Toute absence non justifiée auprès du professeur et du directeur du programme à un examen implique la note E pour cet examen.
- 6.6 Il n'y a pas d'examens de reprise.
- 6.7 Le plagiat ou la participation au plagiat de la part d'un étudiant entraînent la note E et la recommandation de son exclusion de l'Université au Conseil d'administration.
- 6.8 Tout étudiant qui désire faire réviser la correction d'un examen doit en faire la demande écrite au secrétariat de la Faculté. Le délai maximum pour les demandes de révision est d'un mois à compter de la date d'expédition des bulletins.

7. CRITÈRES DE SUCCÈS

- 7.1 Le rendement de l'étudiant dans chaque cours s'exprime par les catégories suivantes:

A — excellent	C — bien	E — échec
B — très bien	D — passable	

Aucune interpolation n'est permise, ex.: B+, C-.

- 7.2 Pour obtenir les crédits d'un cours, l'étudiant doit avoir obtenu au minimum la note D.
- 7.3 L'échec subi par un étudiant dans un cours demeure à son dossier scolaire.

8. MOYENNE CUMULATIVE

- 8.1 Le rendement global d'un étudiant depuis son entrée à la Faculté est évalué à la fin de chaque trimestre en calculant sa moyenne cumulative, i.e. la moyenne par crédit de l'ensemble des résultats obtenus dans tous les cours auxquels il s'est inscrit, pondérée par le nombre de crédits attachés à chacun des cours.
- 8.2 Pour effectuer la moyenne cumulative, on attribue aux cotes alphabétiques les valeurs numériques suivantes:
A = 4 B = 3 C = 2 D = 1 E = 0
- 8.3 Les exigences quant à la thèse s'expriment par la lettre S (satisfaisant) ou NS (non satisfaisant) et n'entrent pas dans le calcul de la moyenne cumulative.
- 8.4 Les cours pour lesquels le résultat final de l'étudiant est signifié par les cotes Ab, In, Eq ou Ex ne sont pas pris en compte dans le calcul de la moyenne cumulative.
- 8.5 Une moyenne cumulative égale à 2.50 constitue la norme minimale de succès de l'étudiant.
- 8.6 Un étudiant dont la moyenne cumulative est inférieure à 2.20 n'est pas réadmis au programme.
- 8.7 Un étudiant dont la moyenne cumulative se situe entre 2.20 et 2.50 voit son cas soumis au comité de direction du programme qui peut permettre des exigences supplémentaires à satisfaire.
- 8.8 Dans le cas d'un étudiant à temps partiel, la moyenne cumulative se calcule une fois par an, au terme du trimestre d'été.

9. PROFESSEUR-CONSEILLER

- 9.1 À son arrivée à la Faculté, un professeur-conseiller est assigné à l'étudiant. Pour toute information touchant l'aspect académique de son programme, l'étudiant devra d'abord s'adresser à son professeur-conseiller.

10. MÉMOIRE

- 10.1 Directeur des programmes de recherche — Tout candidat à la maîtrise doit s'assurer qu'un professeur de la Faculté d'administration accepte de diriger ses travaux de recherche.
- 10.2 Le candidat à la maîtrise ès arts doit rédiger un mémoire incorporant les résultats de ses travaux de recherche faits sous la direction d'un professeur de la Faculté d'administration.
- 10.3 Le mémoire doit être remis en cinq (5) copies, au moins cinq (5) semaines avant la date de la Collation des grades. La rédaction

et la présentation d'un mémoire doivent être conformes aux directives que l'on retrouve dans "Notes explicatives à la rédaction d'un mémoire pour l'obtention d'une maîtrise ès arts (M.A.) à la Faculté d'administration de l'Université de Sherbrooke".

- 10.4 Le mémoire est examiné par un jury composé de trois (3) membres désignés par le directeur du programme. L'étudiant sera soumis à un examen oral sur le sujet de son mémoire.
- 10.5 Un mémoire refusé par le jury ne peut être soumis à nouveau plus d'une fois.

11. DIPLÔME

- 11.1 Sur recommandation du Conseil de la Faculté et avec l'approbation du Conseil universitaire, le grade de maître ès arts est conféré au candidat qui a satisfait aux exigences de cours et de scolarité et dont le mémoire a été accepté par le jury. Le diplôme est identifié à la discipline scientifique, mais ne comporte aucune mention d'excellence. Le diplôme porte le titre de maîtrise ès arts, option analyse de système, comptabilité, finance ou marketing.

MAÎTRISE EN FISCALITÉ

1. ADMISSION

- 1.1 Est admissible aux études en vue de la maîtrise en fiscalité tout (e) candidat (e) ayant obtenu un grade universitaire dans l'une des disciplines suivantes: administration, sciences comptables, droit, économique.
- 1.2 Un comité d'admission étudie le dossier des candidats et décide de l'acceptation ou du rejet de chacune des demandes d'admission. Le comité peut exiger un examen d'admission.
- 1.3 Le comité d'admission est présidé par le directeur du programme de maîtrise en fiscalité et il est composé de trois (3) professeurs rattachés à ce programme à temps complet, chacune des disciplines suivantes y étant représentée par un (1) professeur: administration, droit, économique.
- 1.4 Peuvent être admis au programme les candidats ne possédant pas de diplôme universitaire dans les disciplines énumérées à 1.1, mais dont la qualité et l'expérience dans le domaine de la fiscalité auront été reconnues par le comité d'admission.
- 1.5 Tout (e) candidat (e) doit posséder une connaissance suffisante de la langue française. De plus, étant donné qu'une partie importante de la documentation est rédigée en anglais, la connaissance de l'anglais écrit, tout au moins, est indispensable.

2. DÉFINITIONS

- 2.1 Le régime pédagogique en vigueur à l'Université de Sherbrooke est celui de la promotion par cours avec moyenne cumulative.
- 2.2 La promotion par cours est un mécanisme de promotion par lequel l'étudiant qui a démontré des connaissances satisfaisantes dans un cours se voit accorder les crédits que comporte ce cours.
- 2.3 La moyenne cumulative est le mode de contrôle qui évalue d'une façon continue le rendement scolaire de l'étudiant sur l'ensemble des cours qu'il a suivis.
- 2.4 Un cours est constitué d'une série de leçons théoriques, de travaux pratiques ou d'exercices répartis sur un seul trimestre et portant sur une seule matière. Le cours constitue une unité élémentaire d'enseignement et d'étude qui entre dans la composition d'un ou plusieurs programmes conduisant à un diplôme. Il est identifiable par un titre et un sigle.
- 2.5 Le crédit correspond à quarante-cinq (45) heures de travail fourni par l'étudiant et reconnu par l'Université.
- 2.6 Un trimestre comporte normalement quinze (15) semaines consécutives, y compris les périodes d'examens.

- 2.7 Un programme est un ensemble de cours établi en vue d'une formation spécifique et conduisant à un diplôme remis par l'Université. Chaque programme comporte un nombre minimum de crédits déterminé par les autorités compétentes.
- 2.8 Le régime de promotion par cours permet à l'étudiant de progresser à son rythme propre dans un programme. L'étudiant à temps complet doit cependant, à chaque trimestre, s'inscrire à un minimum de douze (12) crédits; quant au maximum, il est de dix-huit (18) crédits.

3. ÉQUIVALENCE, EXEMPTION ET COMMANDITE

- 3.1 Tout étudiant qui démontre qu'il connaît la matière d'un ou de plusieurs cours de son programme pour les avoir suivis avec succès dans un autre programme d'études peut obtenir une reconnaissance pour ces cours. Lorsque cette reconnaissance est accompagnée d'une allocation de crédits, elle est signifiée comme une équivalence (Eq); si elle n'est pas accompagnée d'une allocation de crédits, elle est signifiée par une exemption (Ex).
- 3.2 Des équivalences ne peuvent être accordées que pour des cours du premier trimestre.
- 3.3 Toute demande de reconnaissance doit s'effectuer au début du premier trimestre, lors de la période de choix de cours, et doit être appuyée par les documents officiels pertinents.
- 3.4 Une commandite est une autorisation émise à un étudiant inscrit à un programme de suivre un ou des cours dans une autre institution. Par une telle autorisation, l'Université s'engage à reconnaître les crédits acquis par l'étudiant. Une commandite ne peut être émise officiellement que par le registraire, sur recommandation du directeur du programme.

4. MENTION "INCOMPLET"

- 4.1 Lorsqu'un étudiant n'a pas rempli toutes les exigences pour un cours par suite de motifs acceptés, la cote indiquée au bulletin est In signifiant "incomplet". L'étudiant qui a obtenu la cote In dispose d'un délai d'un trimestre pour satisfaire aux exigences du professeur.

5. DÉPART

- 5.1 Tout étudiant qui quitte l'Université avant la fin de la session à laquelle il est inscrit doit signifier son départ au secrétaire de la Faculté (ou au directeur de programme). Ce départ sera consigné comme tel dans le dossier scolaire de l'étudiant. Si le départ n'est pas signifié, chaque cours sera noté E (échec).

6. CHANGEMENT ET ABANDON DE COURS

- 6.1 L'étudiant peut apporter des modifications à son choix de cours original. Tout changement doit être autorisé par le directeur de

programme à l'aide de la formule "Mise à jour des choix de cours". Tout changement doit s'effectuer à l'intérieur du premier cinquième (1/5) d'une session.

- 6.2 Tout étudiant peut, entre le premier cinquième et la première moitié d'un cours, soumettre une demande officielle d'abandon de cours qui sera généralement autorisée, à condition que le nombre de crédits auxquels l'étudiant reste inscrit ne devienne pas inférieur à douze (12). Cependant, si cette demande est soumise après le premier cinquième du cours, elle entraîne une mention d'abandon (Ab) au dossier scolaire de l'étudiant.
- 6.3 Tout étudiant qui abandonne un cours après la première moitié de ce cours, voit la mention E (échec) consignée à son dossier scolaire pour ce cours.

7. EXAMENS ET

NOTES

- 7.1 Tous les cours dispensés au programme doivent donner lieu à un examen final, ce dernier ne devant pas compter pour plus de 65% dans le calcul de la note globale.
- 7.2 Le professeur est libre de choisir la date à laquelle il veut faire subir un ou des examens intra-trimestriels.
- 7.3 Toute absence non justifiée auprès du professeur et du directeur du programme à un examen entraîne un échec pour cet examen.
- 7.4 L'étudiant qui désire faire réviser la cote d'un examen doit en faire la demande au directeur du programme. Le délai maximum pour les demandes de révision est d'un (1) mois à compter de la date d'expédition des bulletins.
- 7.5 Dans le cas d'une absence motivée d'un examen qui n'est pas final, l'examen est annulé et la moyenne est calculée sur les autres examens. Un étudiant qui s'absente pour raison valable à un examen final doit subir un examen supplémentaire dont les modalités sont fixées par un comité présidé par le directeur du programme et composé de trois (3) professeurs rattachés à ce programme à temps complet, chacune des disciplines suivantes y étant représentée par un (1) professeur: administration, droit, économique.
- 7.6 L'étudiant absent d'un examen doit en aviser le directeur du programme et son professeur dans les sept (7) jours qui suivent, et il dispose ensuite d'un délai d'un (1) mois pour justifier son absence par écrit.
- 7.7 Le rendement de l'étudiant dans chaque cours s'exprime par les catégories suivantes:

A — excellent	C — bien	E — échec
B — très bien	D — passable	

Aucune interpolation n'est permise, ex.: B+, C-.

- 7.8 Il n'y a pas de reprise d'examen.

- 7.9 L'étudiant qui subit un échec dans un cours doit, selon la décision du comité de direction du programme, soit reprendre le cours en entier, soit s'inscrire à un autre cours s'il n'a pas complété son programme.
- 7.10 L'étudiant qui échoue un cours une seconde fois est exclu du programme d'études auquel il s'est inscrit.
- 7.11 L'échec subi par un étudiant dans un cours demeure à son dossier scolaire, même s'il refait ce cours avec succès par la suite; la nouvelle cote apparaît aussi au dossier.
- 7.12 Le plagiat ou la participation au plagiat de la part d'un étudiant entraînent la cote E et la recommandation de son exclusion de l'Université au Conseil d'administration.
- 7.13 Le rendement global d'un étudiant depuis son inscription au programme est évalué à la fin de chaque trimestre en calculant sa moyenne cumulative, c'est-à-dire la somme des produits de la valeur de chaque cote par le nombre de crédits de chaque cours, divisée par le total des crédits au programme de l'étudiant.
- 7.14 Pour effectuer le calcul de la moyenne cumulative, on attribue aux cotes alphabétiques les valeurs numériques suivantes:
- $$A = 4 \quad B = 3 \quad C = 2 \quad D = 1 \quad E = 0$$
- 7.15 Les cours dans lesquels le résultat final de l'étudiant est signifié par les cotes Ab, In, Eq ou Ex ne sont pas pris en compte dans le calcul de la moyenne cumulative.
- 7.16 Un étudiant ne peut pas refaire un cours déjà réussi dans le but d'améliorer sa moyenne cumulative.
- 7.17 La norme de passage au point de vue de la moyenne cumulative est de 2.50.
- 7.18 Un étudiant dont la moyenne cumulative est inférieure à 2.20 n'est pas réadmis au programme.
- 7.19 Un comité de professeurs présidé par le directeur du programme de maîtrise en fiscalité et composé de trois (3) professeurs rattachés à ce programme, à temps complet, chacune des disciplines suivantes y étant représentée par un (1) professeur: administration, droit, économique, pourra accorder une promotion conditionnelle à l'étudiant dont la moyenne cumulative se situe entre 2.20 et 2.50. Le candidat dispose d'un trimestre pour relever sa moyenne à 2.50. La promotion conditionnelle n'est accordée qu'une seule fois.
- 7.20 L'étudiant dont la moyenne cumulative est inférieure à 2.50 à la fin de son programme est soumis à des exigences supplémentaires (examen de synthèse, cours supplémentaires, session supplémentaire) déterminées par le comité de direction du programme.

8. MÉMOIRE

- 8.1 Le candidat à la maîtrise en fiscalité doit rédiger un mémoire incorporant les résultats de ses travaux de recherche faits sous la direction d'un professeur dispensant un enseignement dans les cadres du programme.

- 8.2 Un candidat ne peut commencer la rédaction de son mémoire sans l'autorisation écrite dudit professeur.
- 8.3 Le mémoire doit être remis en cinq (5) copies, au plus tard dans les trois (3) mois qui suivent la fin du troisième trimestre. La rédaction et la présentation du mémoire doivent être conformes aux "Directives pour la rédaction d'un mémoire pour l'obtention d'une maîtrise à la Faculté d'administration de l'Université de Sherbrooke".
- 8.4 Le mémoire est examiné par un jury composé de trois (3) membres désignés par le comité de direction du programme. L'étudiant sera soumis à un examen oral sur le sujet de son mémoire.
- 8.5 Un mémoire refusé par le jury ne peut être soumis à nouveau plus d'une fois.
- 8.6 Le mémoire comporte six (6) crédits.

9. SCOLARITÉ

- 9.1 Le programme d'études conduisant à la maîtrise en fiscalité doit comporter un minimum de quarante-cinq (45) crédits, répartis entre un ensemble de cours et la préparation d'un mémoire.
- 9.2 Les cours sont normalement répartis sur trois (3) trimestres.
- 9.3 La durée du programme ne peut s'étendre au-delà de trois (3) ans à compter de la date de l'inscription de l'étudiant.
- 9.4 Au cours du premier trimestre, l'étudiant doit s'inscrire à tous les cours que lui déterminera le comité d'admission.
- 9.5 Au cours des deuxième et troisième trimestres, l'étudiant doit s'inscrire à douze (12) crédits par trimestre.

10. DIPLÔME

- 10.1 Sur recommandation des doyens des Facultés d'administration, des arts et du droit, le grade de maîtrise en fiscalité est conféré au candidat qui a satisfait aux exigences de cours et de scolarité et dont le mémoire a été accepté par le jury. Le diplôme ne comporte aucune mention d'excellence, ni de spécialisation.

STRUCTURE DES PROGRAMMES*

BACCALURÉAT EN ADMINISTRATION

L'objectif du programme de baccalauréat en administration est de former un jeune cadre qui possède une bonne connaissance des disciplines fondamentales et soit efficace à plusieurs titres dans l'entreprise.

Pour atteindre cet objectif, il nous a fallu prévoir un programme qui comporte quatre catégories de cours:

- a) les cours fondamentaux obligatoires pour les étudiants (formation générale);
- b) les cours fonctionnels obligatoires pour tous les étudiants (gestion);
- c) les cours de synthèse obligatoires pour les étudiants (intégration);
- d) les cours à option de chaque champ de spécialisation (finance, gestion des ressources humaines, marketing et sciences comptables).

Trimestre d'automne

COURS OBLIGATOIRES

ADM 1003	Principes d'administration
ADM 1103	L'individu et le groupe
ADM 1203	Gestion du personnel et relations industrielles
ADM 1303	Contexte socio-économique
ADM 1403	Aspects légaux des affaires
ADM 4003	Politique générale de l'entreprise
ANG 1003	Anglais I
COM 1003	Comptabilité I
COM 1013	Contrôle

COURS À OPTION

ADM 2203	Relations industrielles I
ADM 3113	Administration des changements et conflits
ADM 3123	Créativité et travail en équipe
ADM 4813	Séminaire: administration des organisations
COM 2013	Comptabilité III
COM 2023	Comptabilité IV
COM 2203	Législation fiscale
COM 3103	Vérification fondamentale
COM 3403	Prix de revient II

* Explication des codes:

Les trois lettres qui précèdent le chiffre indiquent le nom du département responsable de l'enseignement de la matière: ADM - administration; ANG - anglais; COM - sciences comptables; ECO - économie; FEC - finance et économie; MAR - marketing; MAT - mathématiques; MQG - méthodes quantitatives de gestion.

Les chiffres ont les explications suivantes:

- a) le premier, si c'est 1, indique que le cours est obligatoire au niveau du B.B.A.; le chiffre 2 ou 3 indique la séquence entre différents cours d'un même niveau, au programme de B.B.A.; le chiffre 4 indique qu'il s'agit d'un cours de synthèse qui ne peut être choisi avant le cinquième semestre du B.B.A.; les chiffres 5, 6 et 7 indiquent des cours de niveau deuxième cycle.
- b) les deuxième et troisième chiffres désignent la matière;
- c) le quatrième chiffre indique le nombre de crédits rattachés au cours.

COM 1213 Introduction à la fiscalité
COM 2003 Comptabilité II
ECO 1013 Principes micro-économiques
FEC 1003 Principes de gestion financière
FEC 1103 Analyse micro-économique
MAR 1003 Marketing I
MAT 1883 Mathématiques appliquées aux affaires

FEC 2003 Politiques d'investissements
FEC 2013 Gestion du fonds de roulement
FEC 2203 Commerce international
FEC 3003 Principes d'analyse des valeurs mobilières
FEC 3103 Économie de l'entreprise

COURS OBLIGATOIRES

MQG 1003 Gestion des opérations
MQG 1103 Probabilités et statistiques
MQG 1203 Recherche opérationnelle I
MQG 1303 Informatique I
MQG 1403 Méthodologie de la recherche

COURS À OPTION

FEC 4013 Fusions et acquisitions
FEC 4803 Jeu d'entreprise "Intop"
MQG 2313 Système d'information
MAR 2003 Marketing II
MAR 2303 Comportement du consommateur
MAR 2503 Marketing de l'alimentation
MAR 3103 Publicité
MAR 3203 Commerce de détail
MAR 3213 Gestion des ventes
MAR 3403 Recherche en marketing

COURS OBLIGATOIRES

ADM 1003 Principes d'administration
ADM 1103 L'individu et le groupe
ADM 1203 Gestion du personnel et relations industrielles
ADM 1303 Contexte socio-économique
ADM 1403 Aspects légaux des affaires
ADM 4003 Politique générale de l'entreprise
ANG 1013 Anglais II
COM 1003 Comptabilité I
COM 1013 Contrôle
COM 1203 Planification fiscale

Trimestre d'hiver

COURS À OPTION

ADM 2103 Dynamique des organisations
ADM 3103 Sociologie de l'administration
ADM 3203 Relations industrielles II
ADM 4013 Planification des ressources humaines et développement organisationnel
ADM 4803 Séminaire: recherche sur l'entreprise
ADM 4813 Séminaire: administration des organisations
COM 2013 Comptabilité III

COM 1213	Introduction à la fiscalité	COM 2403	Prix de revient I
COM 2003	Comptabilité II	COM 3303	Théorie comptable
ECO 1113	Principes macro-économiques	COM 4003	Systèmes d'information comptable
FEC 1003	Principes de gestion financière	COM 4103	Vérification avancée
FEC 1113	Analyse macro-économique	FEC 2003	Politiques d'investissements
MAR 1003	Marketing I	FEC 2103	Cycles et techniques prévisionnels
MAT 1883	Mathématiques appliquées aux affaires	FEC 2113	Monnaie et banque
		FEC 3013	Gestion de portefeuilles
		FEC 3203	Finance internationale
		FEC 4003	Politique de financement
		FEC 4803	Jeu d'entreprise "Intop"

COURS OBLIGATOIRES

MQG 1003	Gestion des opérations
MQG 1103	Probabilités et statistiques
MQG 1203	Recherche opérationnelle I
MQG 1303	Informatique I
MQG 1403	Méthodologie de la recherche

COURS À OPTION

MAR 2003	Marketing II
MAR 2213	Logistique du marketing
MAR 2303	Comportement du consommateur
MAR 3103	Publicité
MAR 3203	Commerce de détail
MAR 3503	Marketing de l'alimentation II
MAR 4003	Politique de marketing
MQG 2303	Analyse de systèmes (simulation)
MQG 3313	Systèmes intégrés de gestion
MQG 4803	Séminaire en système I

MAÎTRISE EN ADMINISTRATION (M.B.A.)

Le but du programme est de donner à l'individu une formation en administration qui lui permettra de réaliser ses objectifs de carrière, d'oeuvrer efficacement au sein d'entreprises et d'aider la société à s'adapter aux changements. D'une façon plus spécifique, le programme entend donner aux participants une pleine connaissance des outils modernes de gestion, une compréhension du fonctionnement réel des organisations, tout en les aidant à développer l'attitude directoriale et innovatrice qui leur permettra de devenir les administrateurs efficaces d'organisations déjà existantes, ou les entrepreneurs de leur propre firme. Dans les deux cas, il s'agit pour les candidats d'acquérir l'esprit de décision.

Les objectifs dont s'inspire le programme lui commandent comme prémisses essentielles la flexibilité à laquelle on reconnaît deux dimensions: la mobilité et la polyvalence. La formation généraliste permet aux diplômés de s'adapter aux divers types d'organisation et d'y mettre en pratique les techniques de gestion. Outre le tronc commun de connaissances générales en administration, le programme offre la possibilité d'une orientation dans des domaines spécialisés: **finance, marketing, management.**

COURS OBLIGATOIRES

Première session

ADM 5003 Processus d'administration
FEC 5003 Comptabilité de gestion
FEC 5113 Analyse micro-économique
MAR 5003 Marketing
MQG 5203 Théorie de la décision I

Deuxième session

ADM 5303 Déontologie: l'entreprise dans une société pluraliste
ADM 6003 Théorie des organisations
FEC 5013 Finance
MQG 5303 Informatique et systèmes
MQG 6203 Théorie de la décision II

Troisième session

ADM 6103 Comportement humain dans les organisations
FEC 5103 Macro-économie
MQG 6003 Gestion des opérations

Quatrième session

ADM 6013 Direction générale
ADM 6203 Administration: relations industrielles

COURS À OPTION

ADM 5803 Séminaire I — Administration
ADM 5823 Séminaire I — Administration hospitalière
ADM 6023 L'entrepreneur et la création d'entreprise
ADM 6033 Planification et contrôle
ADM 6823 Séminaire II — Administration hospitalière
ADM 6833 Séminaire sur la consultation
COM 5203 Fiscalité et droit des entreprises
FEC 5203 L'entreprise plurinationale
FEC 5823 Séminaire I — Finance
FEC 5833 Jeux d'entreprise
FEC 6823 Séminaire II — Finance
MAR 5803 Séminaire I — Marketing
MAR 6403 Recherche en marketing
MAR 6803 Séminaire II — Marketing

ADM }
ou }
FEC } **6903** Mémoire de maîtrise
ou }
MAR }

Cours du programme de maîtrise ès arts (M.A.)*

Cours dispensés dans les autres facultés*

Séminaires

Les séminaires ont pour objet l'étude approfondie des disciplines et des organisations afin de préparer l'étudiant à un poste immédiatement à sa sortie du programme M.B.A. Dans la plupart des cas, l'enseignement au sein de ces séminaires est dispensé par des professeurs invités, américains et européens. Ces professeurs jouissent d'une réputation mondiale et font autorité dans leur discipline.

Mémoire

L'étudiant qui désire approfondir une discipline, rédiger un cas ou préparer un projet d'intervention dans l'entreprise, peut rédiger un mémoire. Il se choisira un directeur de mémoire et travaillera en collaboration avec celui-ci.

MAÎTRISE ÈS ARTS (M.A.)

La maîtrise ès arts (M.A.) offerte par la Faculté d'administration de l'Université de Sherbrooke est une maîtrise de type académique qui vise à former des théoriciens des sciences de la gestion, spécialisés dans l'un ou l'autre des domaines suivants: **analyse de systèmes, comptabilité, finance, marketing.**

La plupart des diplômés de ce programme font carrière dans l'entreprise ou dans l'enseignement. Ceux qui optent pour l'entreprise y jouent habituellement un rôle de conseiller auprès de la direction et sont appelés à participer aux programmes de perfectionnement des cadres.

Quant à ceux qui se dirigent vers l'enseignement, la formation qu'ils reçoivent les prépare à assumer des postes d'enseignants au niveau collégial (CEGEP), et même au niveau universitaire dans le cas de ceux qui entendent poursuivre leurs études jusqu'au doctorat.

Pour les préparer à atteindre l'un ou l'autre de ces objectifs, la formation des candidats à ce grade universitaire gravite autour des trois axes suivants:

- a) maîtriser les concepts, les techniques et les outils propres au champ de spécialisation choisi,
- b) se familiariser avec les techniques et la méthodologie rigoureuse de la recherche scientifique,
- c) s'initier aux méthodes pédagogiques les plus appropriées à l'enseignement de ces disciplines.

L'étudiant inscrit au programme de maîtrise ès arts devra accumuler un minimum de trente-six (36) crédits répartis entre un ensemble de cours (27 crédits) et la présentation du rapport de maîtrise (9 crédits).

* L'étudiant doit obtenir la permission du directeur du programme de M.B.A. pour chaque cours hors-programme.

COURS OBLIGATOIRES

- ADM 7803** Séminaire en méthodes pédagogiques
MQG 7403 Méthodologie de la recherche
et deux des quatre cours suivants:
ECO 5013 Théorie micro-économique
ECO 5113 Théorie macro-économique
MQG 7103 Statistiques avancées
MQG 7333 Informatique

COURS SPÉCIALISÉS

Option: Analyse de systèmes

- MQG 7303** Simulation
MQG 7313 Techniques d'optimisation
MQG 7323 Système intégré de gestion
MQG 7803 Séminaire: analyse de systèmes
MQG 8909 Recherche appliquée et rapport de maîtrise

Option: Finance

- COM 7013** L'information financière: nature et effets
FEC 6823 Séminaire II — Finance*
FEC 7013 Analyse du risque
FEC 7023 Marché des capitaux
FEC 7033 Planification financière
FEC 8909 Recherche appliquée et rapport de maîtrise

Option: Marketing

- MAR 7003** Théorie de marketing
MAR 7013 Marketing international
MAR 7303 Le marketing et les sciences du comportement
MAR 7313 Comportement du consommateur
MAR 7903 Modèles en marketing
MAR 8909 Recherche appliquée et rapport de maîtrise

MAÎTRISE EN FISCALITÉ

L'objectif premier du programme de maîtrise en fiscalité est de former des diplômés ayant une connaissance plus approfondie du système d'imposition au Canada et capables non seulement d'en saisir les implications légales, économiques, sociales, politiques, comptables et administratives, à court, moyen ou long terme, mais d'oeuvrer de façon plus adéquate dans leur domaine de formation de base respective.

La science fiscale n'a jamais été très poussée dans nos universités canadiennes, en particulier dans celles du Québec. On n'y enseigne que ce qui est indispensable à la vie professionnelle de l'administrateur, du comptable, de l'avocat, du notaire et de l'économiste. Dans cette perspective, notre programme de maîtrise en fiscalité constitue donc une

* Cours commun avec le M.B.A.

innovation pédagogique en faisant appel à trois disciplines différentes: administration, droit, économique et en réunissant dans un même programme une équipe de professeurs et de chercheurs pour former un fiscaliste complet.

Par ce programme, nous fournirons donc, aux administrations politiques de tout palier et au monde des affaires, des fiscalistes ayant reçu une formation multidisciplinaire.

Le programme exige que l'étudiant complète l'équivalent de quarante-cinq (45) crédits répartis comme suit: 39 crédits de cours et 6 crédits pour la rédaction du mémoire de fin d'études.

1ère session - 15 crédits

- COM 7006** Comptabilité et gestion financière
- IPU 7012** Droit public
- ICI 7022** Droit civil
- ICO 7032** Droit des sociétés et compagnies
- ECO 7112** Macro-économique
- ECO 7122** Micro-économique
- ECO 7131** Éléments du calcul différentiel
- ECO 7141** Éléments de statistiques
- COM 7203** Impôt sur le revenu I
- ECO 7153** Finances publiques I

Au cours de cette première session, l'étudiant doit s'inscrire à tous les crédits que lui déterminera le comité d'admission.

2e session - 12 crédits

a) Cours à orientation économique

- ECO 7213** Histoire et sociologie de la fiscalité
(cours de lectures obligatoires dirigées
et sanctionnées par un examen)
- ECO 7223** Financement des collectivités locales (municipales,
scolaires, etc.)
- ***ECO 7233** Théorie de la taxation et de la politique fiscale

b) Cours à orientation légale et/ou comptable

- ***IPU 7043** Mécanisme de législation, d'administration et d'interprétation de la fiscalité
- ***COM 7213** Impôt sur le revenu II
- COM 7223** Droit sur les successions, impôts sur les donations et dispositions de la loi de l'impôt sur le revenu relatif au décès
- COM 7233** Impôts à la consommation (taxe de vente fédérale, taxe de vente provinciale sur les ventes au détail, douane et accises)

* Les cours précédés d'un astérisque sont obligatoires.

3e session - 12 crédits

a) Cours à orientation économique

***EDA 7313** Analyse des dépenses gouvernementales

b) Cours à orientation légale et/ou comptable

***COM 7243** Fiscalité et prise de décision

COM 7253 Planification successorale

COM 7263 Fiscalité américaine

c) Cours à orientation comptable, économique, légale

EDA 7323 Systèmes fiscaux, politiques fiscales et législations fiscales
— Étude comparée

***EDA 7333** Transactions internationales

Mémoire - 6 crédits

Ce mémoire doit incorporer les résultats de travaux de recherche faits sous la direction d'un professeur dispensant un enseignement dans les cadres du programme.

* Les cours précédés d'un astérisque sont obligatoires.

DESCRIPTION DES COURS

ADMINISTRATION

ADM 1003 Principes d'administration (Cours initial)

Évolution de la théorie administrative et analyse des tendances actuelles. Étude des principales notions de base en matière de théorie administrative. Aspects conceptuels et fonctionnels de l'administration, structure administrative, ressources administratives, gestion et contrôle de l'entreprise.

ADM 1103 L'individu et le groupe (Cours initial)

Étude des aspects psychologiques du comportement humain. La perception, la motivation, les relations interpersonnelles dans les groupes de travail. Formation des attitudes individuelles et moyens pour atténuer leur fixité. Évaluation des principales théories de l'apprentissage individuel et collectif.

ADM 1203 Gestion du personnel et relations industrielles

Aperçu du rôle du Service du personnel dans l'entreprise et des différentes fonctions qui s'y rattachent: planification des ressources humaines, embauchage, administration des salaires, formation, évaluation du rendement, etc. . . ; étude du système canadien de relations industrielles et des principaux acteurs qui s'y retrouvent: le gouvernement, les employeurs, les syndicats; résumé de la législation du travail.

Prérequis: ADM 1003.

ADM 1303 Contexte socio-économique (Cours initial)

L'objectif de ce cours est de sensibiliser l'étudiant aux grands problèmes socio-économiques contemporains: le sous-développement, l'écart-technologie, l'automatisation, la pollution, la civilisation des loisirs, etc.; en somme, amener l'étudiant à prendre conscience du rôle social que peut jouer une entreprise dans un milieu donné. Bien avant d'être un administrateur, on est **d'abord** un être social.

ADM 1403 Aspects légaux des affaires (Cours initial)

Introduction. But du cours. Définition du droit. Place du droit commercial dans les sciences juridiques. Le droit et les affaires. Les sources du droit des affaires. Les personnes en affaires. Le statut juridique des personnes en cause. Notions générales sur la capacité. Comment devenir commerçant. La société: définition de la société, droits et obligations des associés, la société et les tiers, dissolution.

ADM 2103 Dynamique des organisations

Les fondements conceptuels du comportement organisationnel. L'influence des facteurs de structure et des facteurs sociaux sur le comportement organisationnel. Le comportement intergroupe et les conflits organisationnels. L'introduction et l'application des changements dans l'organisation. Analyse de la motivation en relation avec le climat organisationnel.

Prérequis: ADM 1003 et ADM 1103.

ADM 2203 Relations industrielles I

Ce cours comprend deux parties: une partie théorique qui permet d'approfondir les connaissances requises pour mieux comprendre les mécanismes de la négociation collective et de l'arbitrage des griefs; une partie pratique au cours de laquelle les étudiants doivent négocier une convention collective et préparer des cas d'arbitrage.

Prérequis: ADM 1203.

ADM 3123 Créativité et travail en équipe

Pour sensibiliser l'étudiant à la psychologie du travail en équipe et plus particulièrement aux phénomènes de leadership, de prise de décision, d'assimilation, de socialisation et de rejet. Pour le familiariser aux conditions du développement de la personnalité créatrice, au climat favorisant la créativité, et aux diverses techniques de créativité, telles la synectique, l'analyse morphologique, le croisement forcé et la bionique. L'apprentissage se fait au cours d'ateliers de simulation.

Prérequis: ADM 1103.

ADM 3903 Méthodes quantitatives en sciences humaines

Étude et pratique des techniques et instruments de mesure et d'évaluation utilisées en recherche appliquée dans les sciences humaines en administration. L'étudiant sera invité à sélectionner une technique, à l'approfondir et à l'utiliser dans un projet précis.

Prérequis: MQG 1103.

ADM 4003 Politique générale de l'entreprise (Cours de synthèse)

Le cours de direction de l'entreprise a pour objectif la solution rationnelle de problèmes administratifs multiples. Ce cours est une synthèse des notions fondamentales déjà acquises dans les principales disciplines de base. Certaines dimensions nouvelles se greffent cependant aux notions connues: l'innovation scientifique et ses répercussions, la détermination de la force concurrentielle de l'entreprise pour trouver sa place réelle dans un secteur donné. La prise de décision et les moyens d'y exceller. L'entreprise familiale au Québec et ses particularités. Diversification, conglomerats, alliances, fusions.

ADM 4013 Développement organisationnel et formation des cadres

Ce cours est une réponse au changement dans l'entreprise. Il aborde et tente de favoriser le développement d'une stratégie éducationnelle complexe dont le but vise à changer les croyances, les attitudes, les valeurs et les structures administratives de façon à ce qu'il y ait un agencement mieux synchronisé avec l'apparition de certaines technologies nouvelles, de marchés inexplorés et de situations généralement instables face auxquelles doit réagir l'entreprise moderne.

Prérequis: ADM 2103 et ADM 3903.

ADM 4023 Planification des ressources humaines

Ce cours en sera un de synthèse dans le domaine de la gestion des ressources humaines. On partira des objectifs corporatifs de l'organisation et de sa stratégie pour les atteindre. On rattachera cela au recrutement, à la sélection, au placement, à formation et à l'évaluation des ressource-

ces humaines dans l'organisation en passant par un inventaire qualitatif et quantitatif de ces ressources et la définition de politiques de personnel appropriées pour favoriser le développement de l'organisation dans le sens voulu.

Prérequis: ADM 4013.

ADM 4803 Séminaire de recherche sur l'entreprise (Cours de synthèse)

Ce cours comportera une étude approfondie d'une entreprise d'envergure dans toutes les phases de son processus administratif. Les candidats pourront suivre ce séminaire conjointement avec le cours de politique de l'entreprise afin d'acquérir une expérience dans la rédaction et la préparation de travaux de recherche inédits.

ADM 4813 Séminaire: administration des organisations

Les objectifs de ce cours sont: a) d'aider l'étudiant à planifier, organiser, diriger, contrôler et coordonner des projets, en tenant compte des objectifs et de l'échéancier qu'il se sera établi; b) de permettre à l'étudiant d'apprendre son rôle d'administrateur par l'action et par l'évaluation rétrospective de celle-ci; c) de faire prendre conscience des impondérables dues à l'aspect humain dans toute organisation.

Prérequis: trois trimestres d'études complets.

ADM 4823 Séminaire en développement organisationnel et formation des cadres.

Ce séminaire est le pendant pratique du cours du même nom. On y effectuera des changements planifiés, construira les outils appropriés (séminaire, laboratoires, jeux de rôle, etc...) pour réaliser les changements anticipés. Dans une dernière phase, on tentera d'évaluer les fruits du programme mis sur pied, en comparant les résultats obtenus avec les objectifs du plan initial.

Prérequis: ADM 4013.

ADM 4833 Séminaire: pratiques en gestion du personnel

Étude et application des différentes méthodes et techniques que doit connaître l'administrateur du personnel: création et administration du service du personnel; recrutement, sélection et intégration des nouveaux employés; méthodes de formation au travail; analyse, description et évaluation des tâches; administration des différents systèmes de rémunération et des programmes de bénéfices marginaux; évaluation du rendement; systèmes de promotion et de discipline; études du roulement de la main-d'oeuvre et de l'absentéisme.

Prérequis: ADM 1203.

ADM 5003 Processus d'administration

Étude du processus d'administration et de ses principales étapes. Les domaines d'application du processus: stratégie, structure et intégration. Principales variables affectant ce processus.

ADM 5303 Déontologie: l'entreprise dans une société pluraliste

Situation de l'entreprise dans le cadre des institutions économiques et politiques. Liberté des individus et pouvoirs dans l'entreprise. Étude des idéologies socio-économiques importantes et de leur affrontement dans une société pluraliste.

ADM 6003 Théorie des organisations

Initiation aux théories d'organisation et aux problèmes d'autorité; commandement dans l'organisation, relations, départementalisation, contrôle, motivation, compensations. Présentation des organisations comme des systèmes sociaux obéissant à leurs lois propres et sur lesquelles les dirigeants n'ont que peu de contrôle. Étude des théories présentant les organisations humaines comme des systèmes rationnels orientés vers la réalisation de buts. L'administration comme gestion des ressources propres: autorité, personnel, marché, technologie et argent.

ADM 6013 Direction générale

Cours de synthèse visant à intégrer tous les aspects de l'entreprise dont l'étude analytique a été faite séparément. Il tend à donner une vue globale de l'entreprise au niveau des dirigeants d'une entreprise. Ce cours est donné à l'aide de la méthode d'analyse de cas-types.

ADM 6103 Comportement humain au sein de l'organisation

Ce cours est divisé en deux parties. — La première est consacrée à l'étude de la dynamique inter-personnelle: le but est d'aider le futur chef d'entreprise dans ses problèmes de relations avec les différents individus qui l'entourent. — La deuxième partie traite de la dynamique des petits groupes. Étude des forces psycho-sociologiques des petits groupes et des différents problèmes rencontrés par la direction dans l'effort qu'elle fait pour les intéresser aux objectifs de l'organisation.

ADM 6203 Administration: relations industrielles

Le cours a pour but d'initier l'étudiant aux différentes pratiques dans l'administration du personnel et de mettre en lumière les différents problèmes des relations industrielles. — Politique concernant la sélection, la rémunération, la formation, la discipline. Étude des organisations syndicales, évolution historique du mouvement ouvrier en général et canadien en particulier. Analyse des négociations collectives.

ADM 6833 Séminaire sur la consultation

Le but est ici de faire l'apprentissage théorique et pratique du processus de la consultation, en vivant une expérience d'intégration en milieu organisationnel en tant qu'agent de changement.

ADM 7803 Séminaire en méthodes pédagogiques

Ce séminaire portera essentiellement sur la définition et l'utilisation des différentes méthodes pédagogiques appropriées à l'enseignement des sciences de l'administration. Dans un premier temps, les participants à ce séminaire auront à se familiariser, sur le plan théorique, avec ces différentes méthodes: enseignement magistral, séminaire, analyse des cas, discussion de groupe, simulation (jeu d'entreprise, "role playing", "inbasket"), enseignement programmé, visites industrielles, stages d'apprentissage, techniques audio-visuelles, etc. Dans un second temps, les participants analyseront les critères d'utilisation des méthodes pédagogiques compte tenu de la matière à enseigner, du profil des cours déjà suivis, de l'intensité recherchée de l'apprentissage, etc. La nature de la pédagogie de ce cours sera essentiellement active.

SCIENCE COMPTABLES

COM 1003 Comptabilité I (financière) (Cours initial)

Nature de la comptabilité. Utilité des rapports comptables, genre de rapports comptables. Définition d'actif, passif, avoir des propriétaires, comptabilité de caisse et d'exercice. Fonctionnement de l'équation comptable, analyse de transactions. Principes comptables et rapport du vérificateur.

Préparation des états financiers. Le cycle comptable, le chiffrier. Analyse de transactions. Les journaux spécialisés, les journaux subsidiaires, la comptabilité de la paie, méthode des pièces justificatives. Les courus et les différés, conciliation de banque. La comptabilité de caisse. Analyse des états financiers.

COM 1013 Contrôle*

Utilisation de l'information comptable dans l'élaboration des décisions; utilisations possibles des états financiers, des prévisions budgétaires. Analyse de profitogramme en fonction des éléments de la structure des coûts. Usage du prix de revient dans la prise de décision et la préparation des rapports à la direction.

Prérequis: COM 1003, ECO 1003.

COM 1203 Planification fiscale*

Après avoir acquis une connaissance de base relativement à l'imposition des revenus des individus et des corporations, nous verrons à ce deuxième stage comment planifier nos affaires pour encourir le minimum d'impôt. Les principaux sujets seront:

- 1- Distribution des surplus des compagnies.
- 2- Incorporation des entreprises.
- 3- Successions.
- 4- Rémunération des cadres.

Prérequis: COM 2023, COM 2203.

COM 1213 Introduction à la fiscalité**

Étude de la "Loi de l'Impôt sur le Revenu" appliquée par le gouvernement fédéral. Le but du cours est de sensibiliser l'étudiant aux divers articles de la loi impliquant les revenus d'une charge ou d'un emploi, d'un bien et d'une entreprise. On traitera également de l'imposition des gains en capital et des autres revenus.

Une fois acquises, ces connaissances de base serviront pour l'étude des implications fiscales lors d'une fusion, réorganisation, liquidation, financement à long et à court terme, d'une distribution de surplus, etc.

Prérequis: COM 2003, ECO 1113.

* Cours obligatoire pour les étudiants prenant l'option sciences comptables.

** Cours obligatoire pour les étudiants prenant l'option finance ou l'option marketing.

COM 2003 Comptabilité II (cycle comptable)*

L'objectif du cours — À partir des connaissances de bases acquises par l'étudiant en comptabilité I, faire l'étude approfondie de chaque poste du bilan, à l'exclusion de l'avoir des actionnaires de façon à ce que l'étudiant puisse acquérir une connaissance comptable lui permettant, non seulement d'apprendre les techniques d'enregistrement, mais aussi celles de classification, de présentation et d'interprétation des données financières composant le bilan et de relier ces dernières à l'état des bénéfices.

Composition — L'encaisse, les comptes à recevoir, les effets à recevoir, les placements à court terme, les placements à long terme, les stocks, les immobilisations, les exigibilités, les dettes à long terme, les autres actifs, les corrections d'erreurs, l'état de source et d'emploi des fonds, jugement sur l'exactitude des états financiers.

Prérequis: COM 1003.

COM 2013 Comptabilité III (nouveau programme)

Sociétés. Aspect légal des sociétés, ouverture des livres; critères de répartition de profits; admission et retrait d'un associé; liquidation en bloc et par versements.

Compagnies. Aspect légal des compagnies; division du capital-actions; enregistrement comptable du capital-actions; confiscation d'actions; incorporation d'une société; réorganisation de l'entreprise; présentation d'état financiers pro-forma:

- a) analyse du terme surplus: surplus d'apport, surplus gagné, les réserves, les dividendes;
- b) détermination de la valeur aux livres des actions, droits et plans d'achats d'actions.

Fusion. Aspect légal d'une fusion; fusion-achat, fusion statutaire, présentation des états financiers avec chacune des méthodes; division du contrôle.

Agences et succursales. Différences entre agences et succursales; étude de l'agence, de la succursale domestique, de la succursale étrangère; problème du change étranger.

Prérequis: COM 2003, ADM 1403.

COM 2023 Comptabilité IV (nouveau programme)

Les consolidés: raison, politiques et utilité; principes de consolidation à l'achat d'une filiale; étude des intérêts minoritaires et des excédents négatifs ou positifs. Étude des placements à participation fixe et variable; éliminations inter-compagnies; éliminations des profits inter-compagnies sur inventaires, immobilisations et obligations; problèmes spéciaux; présentation des compagnies-filiales non-consolidées ou consolidées. Consolidations à plusieurs échelons.

Les faillites: aspect légal d'une faillite; bilan de réalisation éventuelle, rapport de réalisation et de liquidation d'une gérance d'administration; rapport de fiducie.

* Cours obligatoire pour les étudiants prenant l'option sciences comptables.

Les ventes à tempérament: statut légal; champ d'application; problèmes de détermination du revenu et de présentation aux états financiers.

Les crédits pour impôts différés: façon de calculer le crédit; montants ajoutés au crédit; présentation aux états financiers.

Les mouvements de trésorerie: méthodes des comptes en T et du chiffrer; relation avec les mouvements de trésorerie et de l'état de profits et pertes; étude des mouvements d'encaisse.

Prérequis: COM 2013.

COM 2203 Législation fiscale

Étude de la Partie I de la "Loi de l'Impôt sur le Revenu" appliquée par le gouvernement fédéral. Le cours portera principalement sur les sujets suivants:

- 1- personnes assujetties à l'impôt (résidents et non-résidents),
- 2- calcul du revenu en provenance des principales sources,
- 3- gains en capital et autres revenus,
- 4- calcul du revenu imposable et de l'impôt à payer pour les individus et les corporations,
- 5- administration de la loi.

Prérequis: COM 2013, ECO 1113.

COM 2403 Prix de revient I

Cycle du prix de revient. Prix de revient par commande. Matières premières. Main-d'oeuvre directe. Frais généraux de fabrication. Prix de revient uniforme et continu. Produits conjoints et sous-produits. Prix de revient estimatif.

Prérequis: MQG 1003, COM 2013.

COM 3103 Vérification fondamentale

Notions préliminaires: définition, nature et objets de la vérification. Cycle et étapes de la vérification. Standards, principes, techniques et procédés de vérification. — Le vérificateur: nomination du vérificateur; types de mandats, considérations d'ordre juridique et professionnel, pouvoirs et devoirs du vérificateur. Normes d'exécution: étiquette et règles de conduite professionnelle, indépendance du vérificateur. Responsabilité devant la loi. Organisation et réglementation de la profession de comptable agréé. — La vérification: classification des erreurs et diverses formes de fraudes. Technicalités, l'échantillonnage scientifique, la théorie de la preuve. Les dossiers de vérification. Régularisation des erreurs. Le contrôle interne: définition, son influence sur le programme de vérification, les principes, contrôle interne comptable et contrôle interne administratif, auto-contrôle, vérification analytique. La vérification et le vérificateur interne. La vérification détaillée. La vérification opérationnelle.

Prérequis: COM 2013, MQG 1303.

COM 3303 Théorie comptable

Introduction. Nature et but de la théorie comptable. Postulats et principes comptables. Évaluation des actifs. Détermination du revenu. Notion du profit comptable. Signification. Les buts du report du profit.

Profit comptable vs profit économique. Les concepts du profit. Revenus et dépenses. — Évaluation des postes du bilan. Évaluation des stocks. Évaluation des immobilisations et de leurs amortissements. Étude des actifs intangibles et de leur amortissement. Étude des passifs. — États financiers. Application pratique des théories.

Prérequis: COM 2013, FEC 2003, ADM 1103.

COM 3403 Prix de revient II

Budget. Comportement des coûts. Comptabilité par centre de responsabilité. Direct Costing. Rentabilité divisionnaire. Coûts de distribution. Coûts pertinents. Analyse des variations dans le profit brut. Prix de revient standard. Comptabilité de l'entrepreneur. Les systèmes de prix de revient.

Prérequis: COM 2403.

COM 4303 Systèmes d'information comptable

Séminar sur l'utilisation de la comptabilité comme système d'information. Les sujets traités seront les suivants: le système en soi; la comptabilité en tant que système; le concept et l'utilisation des systèmes d'information comptable; les méthodes et techniques modernes d'évaluation des systèmes; l'étude de rentabilité; le traitement comptable par ordinateur; le contrôle et la planification d'un système d'information comptable; modèle de contrôle et vérification d'un système d'information comptable; les systèmes intégrés; les banques d'information et les contrôles sur les filières. Les systèmes intégrés et les buts à long terme de la firme. Le contrôleur d'un système d'information comptable intégré.

Prérequis: MQG 1203, COM 2403, COM 3103.

COM 4103 Vérification avancée

La vérification (suite): vérification de fin d'année: vérification des postes du bilan, de l'état des bénéfices et de l'état des bénéfices ré-investis. Procédés de vérification quant à l'existence, l'évaluation et la présentation. Le rapport du vérificateur: opinions sans réserve, sous réserves, désaveu. Exigences générales et particulières de la loi. Les événements postérieurs au bilan. Le rapport à l'administration. — Les vérifications spécialisées: vérification des municipalités, hôpitaux, courtiers, compagnies d'assurance, banques, maisons de rapport, sociétés de prêts et de placements. Vérification des systèmes à ordinateurs électroniques. Prospectus d'émission de titres de placements. Enquêtes.

Prérequis: COM 2023.

COM 5203 Fiscalité et droit des entreprises

Ce cours a pour but non seulement d'analyser les dispositions de la loi de l'impôt sur le revenu touchant le revenu d'entreprise et de biens, les gains et pertes en capital, les corporations et leurs actionnaires, mais aussi de souligner à l'occasion des techniques de planifications fiscales au niveau des corporations.

COM 7006 Comptabilité et gestion financière

Ce cours se divise en quatre parties et a pour objectif général d'étudier certains aspects comptables et financiers de la gestion des entreprises qui ont un rapport direct avec la fiscalité.

Dans la première partie, nous familiariserons l'étudiant avec les états financiers et l'information qu'ils contiennent.

La deuxième partie sera consacrée à l'étude des postes importants du bilan, des principes et postulats comptables, de la société et du rapport du vérificateur. Nous étudierons particulièrement les diverses méthodes d'évaluation des stocks, les transactions portant sur les immobilisations en général et sur les éléments incorporels, la structure de capital d'une corporation.

La troisième partie portera sur l'aspect comptable des remaniements de la structure du capital-actions, des réorganisations financières, des fusions et acquisitions. Quelques notions sur l'analyse financière, l'évaluation et les sources de financement de l'entreprise compléteront le programme du cours.

COM 7013 L'information financière: nature et effets

La communication des événements économiques d'une entité de façon à améliorer et favoriser la prise de décision est généralement perçue comme l'un des objectifs majeurs de la comptabilité. Cette définition met surtout l'accent sur les notions d'événement économique, de communication et d'utilité de l'information. Toute information économique communiquée par l'intermédiaire du système comptable aura un impact sur le comportement de celui qui a à prendre des décisions tel que l'investisseur. Ainsi, la comptabilité sera étudiée dans une perspective de théorie de l'information, théorie de la décision, sciences du comportement, théorie du portefeuille. Ayant cet objectif, le cours sera principalement accentué sur les recherches concernant les nouvelles dimensions en comptabilité, la contribution de la théorie de l'information à la comptabilité, la qualité de l'information économique, l'effet de l'information comptable sur l'investisseur et le marché.

COM 7203 Impôt sur le revenu I

Ce cours a pour but de permettre aux étudiants qui n'ont jamais suivi un cours d'impôt sur le revenu, d'acquérir une connaissance générale des principales dispositions de la loi ayant trait au calcul du revenu imposable et de l'impôt à payer d'un contribuable. Le cours portera principalement sur l'unité d'imposition, ses conséquences, ainsi que sur les critères d'assujettissement en matière d'impôt sur le revenu, les composantes du revenu, l'identification des sources de revenu, les règles fondamentales concernant le calcul du revenu, les principaux éléments et déductions du revenu provenant de différentes sources, c'est-à-dire charge et emploi, biens, entreprises, gains et pertes en capital, etc... nous étudierons aussi les règles concernant le calcul du revenu imposable et de l'impôt quant à leurs implications aux particuliers et aux corporations.

COM 7213 Impôt sur le revenu II

Ce cours comportera un examen de certaines dispositions fondamentales en matière d'impôt sur le revenu dans le contexte de l'exploitation d'une entreprise et affectant soit la constitution, l'exercice, la réorganisation et la cessation d'exploitation. De plus, ce cours permettra aux étudiants d'approfondir les dispositions de la loi touchant les régimes différés de revenus, les fiducies et leurs bénéficiaires, les règles spéciales appli-

cables en matière de faillite, les corporations de placements et de fonds mutuels, les coopératives et caisses populaires et enfin les dispositions relatives à l'imposition au Canada des non-résidents.

COM 7223 Droit sur les successions, impôts sur les dons et dispositions de la loi de l'impôt sur le revenu en matières de donations et de successions

Droits sur les successions: contribuable affecté; concept de domicile; situs des biens; masse imposable; transactions sujettes aux droit successoraux même si faites avant le décès; évaluation de biens; taux; calcul; responsabilité de paiement; administration.

Impôt sur les dons: contribuable affecté; transactions touchées; responsabilité quant au paiement de l'impôt.

Impôts fédéral et provincial sur le revenu: explication des dispositions au décès; l'impôt sur le gain en capital (sur biens en général et sur biens amortissables); exemptions; exclusions.

COM 7233 Impôts à la consommation

Le but de ce cours est de faire prendre conscience aux étudiants de l'importance des taxes à la consommation, de faire ressortir les avantages et désavantages des diverses taxes à la consommation, d'étudier les problèmes particuliers qu'elles engendrent, le fonctionnement de l'appareil administratif relativement aux taxes fédérales et provinciales actuelles.

COM 7243 Fiscalité et prise de décision

Complément essentiel aux sessions précédentes, le but de ce cours est de permettre à l'étudiant, par l'utilisation de la méthode de cas, de déceler l'influence qu'exerce la fiscalité sur les décisions administratives, particulièrement lors des transactions suivantes: constitution d'une entreprise en corporation, fusion, achat et vente d'entreprises, réorganisations, remaniement du capital, liquidation et transfert de biens entre corporations. De même seront analysés un certain nombre de problèmes fiscaux reliés à la rémunération des cadres et des employés, à la répartition et à l'accumulation des gains des corporations, à la politique de dividendes, au financement et au choix de la méthode des investissements des corporations.

COM 7253 Planification successorale

Complément du cours COM 7223, le but de ce cours est de familiariser les étudiants avec les différentes méthodes de réaliser une planification successorale. On y traitera des principales composantes, à savoir la donation et la fiducie entre vifs, la compagnie, les conventions entre actionnaires, l'assurance-vie, le testament et le régime matrimonial.

COM 7263 Fiscalité américaine

Ce cours permettra à l'étudiant de se familiariser avec le système fédéral d'imposition aux États-Unis et la procédure administrative, judiciaire et législative. Nous étudierons le concept du revenu brut, la reconnaissance du revenu, les différentes sources de revenu et l'impact des méthodes comptables sur la détermination du revenu fiscal.

Au niveau des déductions, nous examinerons d'une façon particulière l'appariement des revenus et dépenses, le traitement des pertes et des mauvaises créances, la dépréciation, l'épuisement et le crédit à l'investissement. Nous verrons également le traitement fiscal des gains et pertes en capital, l'imposition de la famille, la formation et la capitalisation des corporations, la distribution des surplus des corporations par voie de dividendes, liquidations ou rachat d'actions.

ÉCONOMIQUE

ECO 1013 Principes micro-économiques (Cours initial)

Concepts économiques fondamentaux et revenu national. Problèmes centraux de toute société économique. Fonctionnement d'un système mixte d'initiative capitaliste. Éléments de comptabilité à l'usage des économistes. Le revenu national. Les déterminants du revenu national et de ses fluctuations: épargne, consommation et investissements. La théorie de la détermination du revenu. Prix et monnaie. Les bases du système bancaire et de la création des dépôts. Le cycle économique. Politique financière et plein emploi sans inflation. Application au contexte canadien et québécois.

ECO 1113 Principes macro-économiques (Cours initial)

La composition de la production nationale et la formation de ses prix: détermination des prix par l'offre et la demande; théorie de la demande et de l'utilité; l'offre et la demande agricoles; équilibre de la firme; structure actuelle des marchés. Répartition du revenu: formation des prix, des facteurs de production. Échanges et finances extérieures. Croissance et développement: expérience canadienne et le problème des jeunes nations.

ECO 5013 Théorie micro-économique

Théories de l'utilité et du bien-être. Équilibre général et second choix. Coût-bénéfice et effets externes. Techniques modernes d'analyse et théorie des marchés. Théorie et modèles de la répartition. Nouvelles théories de la firme et analyse traditionnelle.

ECO 5113 Théorie macro-économique

Fonction de consommation: court et long terme. Théories de l'investissement: critique et vérification des concepts. Marché réel et marché monétaire. Encaisses réelles et modèles intermédiaires. Modèles de croissance et progrès technique. De Von Newmann aux "turnpikes". De la théorie pure à la théorie de la politique économique, vérification empirique de la théorie et efficacité des politiques globales.

ECO 7112 Macro-économique

Le revenu national brut et net: consommation, investissement, balance des paiements, dépenses gouvernementales, recettes gouvernementales.

Théories de l'équilibre: la détermination du niveau d'emploi; le rôle de la monnaie: l'inflation; le rôle de la politique économique: a) le rôle de la politique fiscale, b) la théorie des multiplicateurs.

La croissance économique.

ECO 7122 Micro-économique

La demande du consommateur: les préférences du consommateur; les effets de substitution, revenu et prix; la courbe de la demande du consommateur; l'agrégation pour tous les consommateurs.

L'offre des biens: revenus et coûts de la firme; équilibre de la firme en compétition parfaite, monopolistique et imparfaite.

Le marché des facteurs de production: la demande des facteurs de production de la part de l'entreprise: la théorie de la productivité marginale; l'offre des facteurs de production; l'équilibre du marché des facteurs de production: la détermination du salaire, du taux de rendement du capital et des profits.

ECO 7131 Éléments du calcul différentiel

Notion de la fonction; fonction explicite/implicite. — Équation d'une ligne droite. — La dérivée; dérivée partielle/dérivée totale. — Notion de l'intégral.

ECO 7141 Éléments des statistiques

Notion et distribution de la population; échantillon. — Moyenne; médiane. — Variance; moments. — Différences de Gini: la courbe de Lorenz. — Notion de la probabilité. — Éléments de régression.

ECO 7153 Finances publiques I

Ce cours constitue une introduction, de niveau intermédiaire, à la science et à l'art des finances publiques. L'étudiant connaîtra ainsi comment la fiscalité envahit toute l'activité économique, exerçant souvent une action prépondérante sur son orientation, son volume et le revenu national dans ses différentes composantes. Les sujets suivants seront traités:

- l'imposition: principes généraux, structures fiscales;
- services collectifs et services publics;
- les budgets: divers genres;
- l'insertion du flux fiscal dans le flux financier global;
- effets allocatoires et d'efficacité des dépenses et des revenus gouvernementaux;
- politique fiscale et politique de gestion de la dette;
- structure optimale de l'impôt et philosophie du Rapport Carter et du Rapport Bélanger.

ECO 7213 Histoire et sociologie de la fiscalité

Tel que le titre l'indique, ce cours comporte deux parties bien distinctes, quoique intimement reliées, l'une et l'autre exerçant une influence réciproque.

1ère partie: - Histoire:

Élément de culture indispensable à un fiscaliste digne de ce nom. Montre l'évolution de l'imposition selon le développement du système politique et du progrès socio-économique des pays occidentaux qui ont influencé la fiscalité de notre propre pays.

Générale: — Antiquité — Pax Romana — Moyen-Âge — La Grande Charte — La conquête du gouvernement responsable.

Au Canada: — Régimes français et anglais — Le gouvernement d'Union — Le contenu fiscal de l'A.A.B.N. — Les grandes enquêtes royales: fédérales et provinciales — La prépondérance alternante du Fédéral et des provinces — Le sort des municipalités.

2e partie: - Sociologie et politique:

Cette étude vise à faire ressortir l'impôt comme une technique libérale, non neutre, organiquement lié à l'échange, et comme constituant l'un des moteurs les plus puissants de l'évolution politique.

Les principales têtes de chapitre seront les suivantes:

- la problématique de l'activité gouvernementale;
- la préférence individuelle et les biens publics;
- les révoltes fiscales;
- les coûts de l'homme et les coûts sociaux;
- l'impôt et les classes sociales.

ECO 7223 Fiscalité des collectivités locales

Ce cours vise à combler une lacune dans les domaines de la science et de la pratique fiscales. Le problème de la fiscalité municipale et scolaire reste entier. La littérature sur le sujet est d'une pauvreté déconcertante. Pourtant, près du tiers des dépenses publiques sont effectuées par les municipalités au Canada.

Les chapitres suivants seront abordés:

- le droit municipal et la fiscalité;
- le partage des pouvoirs de dépenser et de lever des impôts;
- l'étude de l'imposition municipale et son peu d'évolution;
- les divers effets de l'imposition municipale actuelle;
- pour une réforme complète de la structure des revenus et des dépenses municipaux.

ECO 7233 Théorie de la taxation et de la politique fiscale

Le secteur public. — Les théories des impôts. — Les effets des taxes sur: les prix et le niveau de production, la consommation, l'offre du travail, l'investissement. — Taxation et fédéralisme: problèmes et solutions. — Politique fiscale: les objectifs, les instruments, l'efficacité de la politique fiscale, l'expérience. — La dette publique. — Fiscalité et croissance économique.

EDA 7313 Analyse des dépenses gouvernementales

Échec du marché et le rôle du gouvernement. — Les biens publics: l'offre des biens publics, la demande des biens publics, le rôle du gouvernement et les biens publics. — L'évaluation des dépenses publiques: l'analyse coûts/bénéfices. — L'objectif des dépenses publiques: le P.P.B.S.

EDA 7323 Systèmes fiscaux, politiques fiscales, législation fiscale — Étude comparée

Ce cours vise à renseigner l'étudiant sur ce qui se fait ailleurs en matière fiscale, sur les emprunts possibles que nous pourrions bénéfiquement effectuer de certains éléments des systèmes étrangers, sur les effets de la fiscalité extérieure sur notre propre activité économique. Par ailleurs, personne ne peut nier la fécondité enrichissante de toute étude comparée dans le domaine particulier des sciences sociales.

Dans les pays d'économie dite libre: États-Unis, pays du Marché Commun, pays scandinaves, Japon.

Dans les pays à direction économique centralisée —

communistes: Union Soviétique, Tchécoslovaquie, Yougoslavie, Cuba, Chine Populaire.

socialistes proprement dits: Suède dite socialiste, Chili d'Allende, Angleterre travailliste.

Dans les pays sous-développés: Indes, Israël, Zaire, etc.

EDA 7333 Transactions internationales (Option économique)

Le commerce international: l'avantage comparé, la balance des paiements. — Fiscalité et transactions internationales: les principes de l'origine et de la destination; taxation et son équivalence à d'autres instruments (dévaluation, tarifs, etc.). — Harmonisation des systèmes fiscaux.

FINANCE ET ÉCONOMIE

FEC 1003 Principes de gestion financière

Définition de l'administration financière de l'entreprise. Fonctions des cadres financiers. Analyse des mouvements de trésorerie et des ratios financiers. Analyse des relations volume-coût-profit. Administration de la trésorerie, budget et détermination des besoins de fonds. Administration des comptes à recevoir et de l'inventaire. Importance du fonds de roulement. Évaluation des différents projets d'immobilisation, méthodes "pay-back", du taux de rentabilité moyen, des revenus monétaires escomptés. Le financement à long terme. Le financement à court terme. Structure du capital. Notion de "Leverage". Introduction au coût du capital de l'entreprise.

Prérequis: COM 1003, ECO 1013, MQG 1103.

ECO 1103 Analyse micro-économique

Le but de ce cours est de sensibiliser les étudiants aux caractéristiques fondamentales des marchés et du comportement économique des consommateurs et des producteurs. Ce cours, d'orientation descriptive et non-normative, est conçu spécialement pour des administrateurs et le traitement de la micro-économie diffère sensiblement de l'approche classique des départements d'économie. Comme but secondaire, ce cours a comme objectif de donner aux étudiants une méthodologie d'analyse systématique des problèmes.

Prérequis: ECO 1013.

FEC 1113 Analyse macro-économique

Problème de comptabilité nationale: détermination du P.N.B. Tables d'entrée-sortie. Fonctions de consommation et multiplicateur. Fonctions d'épargne. Le niveau de l'investissement. Rôle de la monnaie dans l'économie: taux d'intérêt. Théories de la demande de monnaie. L'offre de la monnaie. Le niveau de l'emploi. Cycles économiques et problèmes de croissance. Les problèmes de la politique économique.

Prérequis: ECO 1113.

FEC 2003 Politiques d'investissements

L'objectif du cours est de poursuivre l'introduction à la gestion financière par la présentation des problèmes reliés au financement à long terme et les relations entre les variables en cause. Les sujets traités se rapportent à la décision d'investir, de se financer et à la politique de dividendes. Le deuxième objectif est de familiariser l'étudiant avec l'application à la gestion financière de certaines méthodes de gestion (programmation linéaire; chaînes de Markov; analyse discriminatoire, etc.) à l'aide d'exemples se rapportant au financement à court terme.

Prérequis: COM 1003, ECO 1013, MQG 1303.

FEC 2013 Gestion du fonds de roulement

Le but de ce cours est de permettre à l'étudiant d'acquérir un esprit analytique dans les domaines suivants: problèmes de l'encaisse, gestion des comptes à recevoir, politique de crédit, étude de l'inventaire. Après avoir étudié un certain nombre de modèles s'appliquant à chacun de ces domaines, l'étudiant aura à produire une étude pratique dans laquelle il cherchera à établir un système fonctionnel et réaliste en tenant compte de l'interdépendance pouvant exister entre les différents domaines.

Prérequis: COM 1013 ou COM 2003, MQG 1103, FEC 1003.

FEC 2103 Cycles et techniques prévisionnelles

Ce cours a pour but d'initier les étudiants premièrement aux causes et conséquences des fluctuations économiques, et deuxièmement aux techniques modernes de prévision. L'accent est mis sur la vérification empirique avec application aussi bien à l'échelle macro-économique qu'au niveau de l'entreprise, dans ses différents domaines.

Prérequis: MAT 1883, MQG 1403.

FEC 2113 Monnaie et banque

Ce cours a pour but de familiariser l'étudiant avec le système bancaire canadien ainsi qu'avec les principales institutions financières non bancaires et de développer un cadre qui permet de comprendre le rôle de la monnaie et du crédit dans l'activité économique.

Prérequis: ECO 1013 ou FEC 1103, ECO 1113 ou FEC 1113.

FEC 2203 Commerce international

Ce cours a pour objet d'initier l'étudiant tant à la théorie qu'à la pratique des échanges commerciaux internationaux. — Dans une première partie, il oppose commerce intranational et commerce international et souligne le développement fantastique du commerce mondial depuis la fin de la guerre. Il développe ensuite la théorie du commerce international depuis la théorie classique jusqu'à ses développements les plus récents. Il examine les mesures restrictives imposées par les états aux échanges internationaux (droits de douane, contingentements, etc.) ainsi que les différents accords et arrangements intervenus entre certains états (GATT - CEE - AELE, etc.) — Une deuxième partie est consacrée au rôle des entreprises internationales et aux problèmes qui se posent à elles: recherche de marchés, opérations à l'étranger, sources de financement, etc.

Prérequis: ECO 1013, ECO 1113, MAR 1003.

FEC 3003 Principes d'analyse de valeurs mobilières

Le cours a pour but d'initier l'étudiant au marché des valeurs mobilières et de lui faire acquérir certaines méthodes d'analyse concernant l'évaluation des titres d'une compagnie en rapport avec son industrie et l'économie en général. Fonctionnement du marché mobilier; historique, enregistrement aux bourses, opérations boursières, marché au comptoir, troisième marché. Sources d'information; pages financières, indices, courtiers, états financiers. Classification, analyse et principes d'évaluation; obligations, actions privilégiées et actions ordinaires. Choix des titres; analyse du marché, des industries et d'une compagnie. L'emploi de l'ordinateur comme outil d'analyse.

Prérequis: COM 1003, ECO 1013, MQG 1103.

FEC 3013 Gestion de portefeuilles

Le cours a pour but d'initier l'étudiant aux éléments qui doivent être considérés dans l'établissement des objectifs et des politiques à suivre dans la gestion de portefeuilles. Fixer les objectifs des portefeuilles: différencier placements et spéculation, évaluation des risques et des politiques qui y sont relatifs, situer l'investisseur. Choix de titre selon des politiques défensives et agressives. Éléments d'un portefeuille et évaluation des performances. Le placement institutionnel: compagnie d'assurance, banques, compagnies de fiducie, fonds mutuel. Organisation et administration d'une firme de placements.

Prérequis: COM 1213, FEC 1003, FEC 3003.

FEC 3103 Économie de l'entreprise

Le but de ce cours est d'initier les étudiants à la méthodologie du processus "décisionnel" relativement aux problèmes de gestion de l'entreprise. Il s'agit de leur donner une préparation pour leur rôle de futurs

administrateurs dont la tâche fondamentale se situe au niveau de la prise de décision. — L'orientation du cours est nettement sélective en ce sens qu'il ne couvre pas tous les aspects du processus "décisionnel" mais essaie, de préférence, de développer l'habileté de l'étudiant à utiliser les données économiques directement applicables à la gestion de l'entreprise. — Le but sous-jacent du cours est de mettre à la disposition de l'étudiant les moyens analytiques actuels pour interpréter et utiliser les facteurs économiques contrôlés et non-contrôlés par l'administrateur. Ex.: les relations entrée-sortie, la maximisation du profit, la politique des prix et la segmentation des marchés, la relation libre entreprise - prix - allocation des ressources, les modèles économétriques d'entreprises, etc...

Prérequis: ECO 1113, MQG 1403.

FEC 3203 Finance internationale

Ce cours constitue le deuxième volet d'une étude des opérations internationales. Il développe la contrepartie financière et monétaire des échanges commerciaux et cela tant au niveau de l'entreprise que de la nation. — Une première partie est consacrée à l'étude de la balance des paiements (et en particulier de celle du Canada), de la notion d'équilibre et des divers mécanismes d'ajustement. On y insiste tout particulièrement sur la détermination des taux de change. — Une deuxième partie s'occupe des mouvements de capitaux, à long et à court termes. Elle inclut une étude des marchés internationaux de capitaux et des institutions monétaires internationales. — Une troisième partie étudie tout particulièrement les besoins financiers des entreprises internationales et insiste sur le rôle des différents organismes de financement.

Prérequis: FEC 1003, FEC 2203.

FEC 4003 Politique de financement

Étude de problèmes selon la méthode des cas-types portant sur les aspects suivants du financement de l'entreprise: détermination des besoins de fonds; analyse financière; modalités des exigences financières; estimation des exigences financières; les principaux types de prêts; gestion des actifs de l'entreprise; principes fondamentaux du financement à long terme; planification des programmes financiers, budgets de capital; coût du capital; répartition des fonds entre les projets d'investissement; planification de la structure du capital; gestion de la dette; politique de dividendes; émissions de titres dans le public; évaluation et fusion; réorganisation.

Prérequis: FEC 1003, FEC 2003.

FEC 4013 Fusions et acquisitions

Différents types de fusion; les trois vagues de fusion au vingtième siècle. Motivation des acheteurs et des vendeurs. Rôle des intermédiaires. Évaluation de l'entreprise à acquérir; problèmes spécifiques aux petites entreprises. Processus d'achat; négociations; choix du mode de financement. Problèmes légaux. Problèmes d'intégration. Comptabilisation de la fusion. Causes des échecs. Conglomérats.

Prérequis: FEC 2003.

FEC 4803 Jeu d'entreprise "INTOP" (Cours de synthèse)

Simulation servant à placer l'étudiant dans un contexte réaliste et lui permettant d'expérimenter des prises de décisions successives face à des problèmes complexes appliqués à des entreprises multinationales. Action interreliée des différentes fonctions de l'entreprise: finance, marketing, personnel, production, relations industrielles. Rétroaction rapide et continue des décisions. Aspect compétitif du jeu et complexité de l'environnement permettent à l'étudiant de vivre rapidement une expérience d'ordre industrielle.

FEC 5003 Comptabilité de gestion

Ce cours porte surtout sur l'utilisation de l'information comptable dans l'élaboration des décisions plutôt que sur l'accumulation des données: utilisations possibles des états financiers, des prévisions budgétaires. Analyse du profitogramme en fonction des éléments de la structure des coûts. L'usage du prix de revient dans la prise de décision et la préparation des rapports à la direction font l'objet d'une attention particulière dans la dernière partie du cours.

FEC 5013 Finance

Ce cours a pour objet d'initier l'étudiant aux techniques modernes de l'administration financière de l'entreprise. Fonction des cadres financiers. Analyse de la situation financière de l'entreprise. Étude du concept de mouvement de fonds. Administration du fonds de roulement, de la trésorerie, des comptes à recevoir, des inventaires, de l'actif immobilisé. Choix des investissements. Prévisions budgétaires à court, moyen et long termes. Études comparatives des différentes sources de financement. Le cours comprend l'analyse de nombreux cas-types. Relations direction-actionnaire. Étude des différentes théories sur le concept du coût de capital et sur la structure du capital. Théorie avancée des budgets d'investissements. Le contrôle financier. Étude des marchés de capitaux. Problème des fusions et acquisitions.

FEC 5103 Macro-économie

Compréhension des cycles économiques et des théories pertinentes. Modèles d'analyse des fluctuations économiques. Utilisation et validité des prévisions économiques dans la prise de décision. Politique de stabilisation et d'expansion. Intervention gouvernementale: politique fiscale et monétaire. Théorie de la croissance économique.

FEC 5113 Analyse micro-économique

Le but de ce cours est de donner une bonne connaissance de la théorie économique directement applicable à la gestion des organisations et des entreprises et de développer une saine méthodologie du processus décisionnel.

FEC 5203 L'entreprise plurinationale

Problèmes posés par les opérations internationales, économiques et financières. Notion de balance des paiements, finance internationale, paiements internationaux. Financement des opérations internationales, différentes institutions financières, notions de marketing international, investissements à l'étranger. Analyse des contraintes internes et externes imposées à l'entreprise plurinationale.

FEC 5833 Jeu d'entreprise "INTOP"

Simulation servant à placer l'étudiant dans un contexte réaliste et lui permettant d'expérimenter des prises de décisions successives face à des problèmes complexes appliqués à des entreprises multinationales. Action interreliée des différentes fonctions de l'entreprise: finance, marketing, personnel, production, relations industrielles. Rétroaction rapide et continue des décisions. Aspect compétitif du jeu et complexité de l'environnement permettent à l'étudiant de vivre rapidement une expérience d'ordre industrielle.

FEC 7013 Analyse du risque

Ce cours permettra à l'étudiant de se familiariser tout d'abord avec les différentes catégories de risque existant dans les domaines de la finance. En second lieu, l'accent portera sur les techniques mathématiques permettant d'évaluer ces risques dans la prise de décision et la planification financière. Il verra aussi comment les différents critères influencent les méthodes d'évaluation du risque et la prise de décision.

FEC 7023 Marché de capitaux

Dans ce cours, l'étudiant se familiarise avec les problèmes de la structure des taux d'intérêt, des changements cycliques et séculaires de ces taux. Sont aussi incluses des études sur le comportement des primes pour le risque, des marges des souscripteurs et sur l'exactitude des prévisions couvrant le marché financier.

FEC 7033 Planification financière

Ce cours a pour objectifs de permettre à l'étudiant d'une part, de maîtriser le processus par lequel les buts financiers de l'entreprise sont établis, les méthodes d'implantation de ces buts au niveau opérationnel et d'autre part, de reconnaître l'importance d'une liaison concordante entre les plans stratégiques et les plans techniques. Il verra aussi les secteurs où une planification à long terme est très difficile par suite de la complexité des facteurs en jeu.

FEC 8909 Recherche appliquée et rapport de maîtrise

Ce cours sera crédité une fois la thèse complétée et doit être suivi par tous les étudiants en finance. C'est dans le cadre de ce cours que le projet de thèse est élaboré, présenté et discuté avant qu'un comité de thèse soit formé.

DROIT**ICI 7022 Droit civil**

Ce cours a pour but de donner aux étudiants un aperçu général des différentes institutions et aussi des principes généraux et concepts du droit civil. La liste des principaux sujets traités comprend: personnes et capacité, biens et propriété, transmissions à titre gratuit, conventions matrimoniales, obligations, contrats et garanties, la prescription et enfin une introduction à quelques éléments de "Common Law".

ICO 7032 Droits des sociétés et compagnies

Sociétés du Code civil. Dans cette étude, on retient principalement la société en nom collectif qui est la société commerciale de droit commun et la société civile. Par voie de comparaison avec la compagnie, il est important d'insister sur la différence de structure et sur la nature de la responsabilité des associés dans chaque espèce de société. Ce cours portera principalement sur les aspects suivants: fondement contractuel, espèces de sociétés, joint venture, société à but spécifique, concordat, obligations et droits des associés entre eux, obligations des associés envers les tiers.

Compagnies. Cette partie du cours sur les compagnies devra permettre à l'étudiant de comprendre la structure d'une compagnie par actions, et le préparer ainsi aux incidences fiscales que suscitent les problèmes de réorganisation des compagnies. On y traitera particulièrement des sujets suivants: les sources du droit des compagnies, les principaux modes de constitution en corporation, la création et l'organisation de la compagnie, la gestion de la compagnie, le rôle du conseil d'administration, les pouvoirs des administrateurs et leur responsabilité, les droits et les obligations des actionnaires, la structure de capital de la compagnie, la fusion, la réorganisation et la cessation d'existence.

Coopératives et autres formes juridiques.

IPU 7012 Droit public

Ce cours, destiné aux étudiants n'ayant pas de formation juridique, a pour objet de situer le droit public et ses sources dans son contexte général. Bien que l'approfondissement de certains sujets dont "l'interprétation des lois" est prévu plus spécifiquement en ce qui a trait à la fiscalité, dans le cadre du cours intitulé "Mécanismes de législation, d'administration et d'interprétation de la fiscalité" lors de la deuxième session, on insistera principalement ici sur les sujets suivants: les sources de droit, le rôle et les actes de l'administration et le contrôle judiciaire et administratif de ces actes.

IPU 7043 Mécanismes de législation d'administration et d'interprétation de la fiscalité.

Ce cours est divisé en trois parties. La première partie a trait à l'étude des mécanismes législatifs: division du Ministère des finances ainsi que celle du Ministère du revenu national directement reliées à la détermination de la politique fiscale, préparation, présentation et adoption des lois fiscales, législation subordonnée (règlements), discrétion ministérielle. La deuxième partie est consacrée aux mécanismes administratifs — Organisation et attributions du Ministère du revenu national, techniques administratives. La troisième partie du cours sera consacrée aux mécanismes d'interprétation des législations fiscales par les tribunaux.

MARKETING

MAR 1003 Marketing I (Cours initial)

Ce cours a pour objectif de sensibiliser l'étudiant au rôle que le marketing doit jouer au niveau de l'entreprise et au niveau de la société. L'approche est donc macro-marketing plutôt que micro-marketing. De ce fait, le cours étudie en premier lieu le rôle du marketing sur le plan fonctionnel (exposé rapide des tâches et institutions existantes) et en second lieu sur le plan philosophique (discussion de la controverse du marketing, des mouvements de consommateurs, des lois, du défi du marketing et finalement d'une nouvelle philosophie du marketing). Ce cours est obligatoire pour tous les étudiants.

MAR 2003 Marketing II

Ce cours comporte l'étude des concepts propres au marketing. Cette étude sera conforme à l'application du concept de marketing et au développement de la pensée en marketing. Il veut amener l'étudiant à maîtriser les concepts, stratégies et techniques propres au marketing. À la fin de ce cours, l'étudiant connaîtra les variables contrôlables en marketing ainsi que leur interrelation dans le "marketing mix". Dans ce cours, les étudiants participent à un jeu d'entreprise, simulant l'interaction des variables du "marketing mix".

Prérequis: MAR 1003.

MAR 2213 Logistique du marketing

Le cours a pour objectifs: 1) de démontrer à l'étudiant l'interdépendance des diverses variables de la distribution; 2) de définir l'information nécessaire pour rendre opérationnel le système de distribution; 3) de sensibiliser l'étudiant aux techniques d'analyse de la distribution.

L'approche du cours en est sensiblement une de coûts, c'est-à-dire que le cours essaie de démontrer que la décision, relative aux canaux de distribution, est prise en tenant compte du coût total de la distribution et du niveau de service à la clientèle.

Les différents concepts et les différentes méthodes d'analyse sont démontrés à l'aide de cas, de jeux (simulation) et de problèmes.

Prérequis: MAR 1003, MAR 2003 et MQG 1203.

MAR 2303 Comportement du consommateur

Étude de l'influence du consommateur sur les prises de décisions en marketing. Impact de l'aspect économique, social et psychologique dans l'achat de bien et de services. Analyse du processus décisionnel d'achat du consommateur et des implications de ce processus sur le décisionnaire en marketing. Étude de cas-types.

Prérequis: MAR 1003, MAR 2003 et ADM 1103.

MAR 2503 Marketing de l'alimentation I

Le cours est créé à l'intention des étudiants intéressés par l'industrie de distribution alimentaire, et notamment les supermarchés. Cette industrie est la plus importante, en termes de volume de vente, et possède des caractéristiques particulières. Le chapitre ORGANISATION re-

couvre la concentration de l'industrie, la concentration des achats, les fusions et acquisitions, l'entrée et la croissance des petites entreprises, le secteur grossiste, l'efficacité physique et les économies d'échelles. Sous le chapitre CONCURRENCE, la conduite des détaillants est analysée. La dernière partie concerne les RÉSULTATS de l'industrie en termes de prix, marges et profits, dépendant du type de détaillant et de l'endroit où il se trouve placé.

Prérequis: MAR 1003, MAR 2003.

MAR 3103 Publicité

Rôle spécial et économique de la publicité. Préparation du message publicitaire. Étude des différents véhicules. Stratégies de planification et de sélection. Mesures d'efficacité. Détermination du budget. Analyse de campagnes publicitaires.

Prérequis: MAR 1003, MAR 2003, ADM 1103.

MAR 3203 Commerce de détail

Le cours s'adresse aux étudiants désirant se diriger vers les professions de la distribution au détail ou dans les industries qui traitent habituellement avec ce secteur.

Ce cours fait la synthèse en intégrant toutes les fonctions principales de l'administration dont la connaissance est fondamentale dans les grandes organisations de ventes.

Les fonctions sont regroupées en deux parties: 1° - OPÉRATIONS: localisation de magasin, agencement, fonctions d'achat et merchandising, promotion et publicité, prix, organisation, services; 2° - CONTRÔLE: prévision, budgets, comptabilité, contrôle des inventaires, analyse des coûts et dépenses, aspects légaux et assurances.

À chaque cours est annexé un chapitre à lire préalablement. La méthode des cas sert comme méthode de travail.

Prérequis: MAR 1003, MAR 2003.

MAR 3213 Gestion des ventes

Situation de l'activité "Ventes" à l'intérieur de la fonction du marketing. Étude du développement de stratégies de ventes vis-à-vis les marchés, les produits et les clients d'une entreprise. Analyse des moyens disponibles pour maintenir l'efficacité et la compétence de l'équipe de vendeurs. Responsabilité du gestionnaire des ventes vis-à-vis l'équipe de ventes. Étude de cas-types.

Prérequis: MAR 1003 et MAR 2003.

MAR 3403 Recherche en marketing

Ce cours veut amener l'étudiant à pouvoir élaborer un projet de recherche en marketing et le réaliser. Nous nous attacherons dans ce cours à l'identification d'un domaine de recherche et à la définition précise du problème à étudier. Comment définir un problème de façon opérationnelle deviendra une des préoccupations majeures du cours. La formulation d'hypothèses ainsi que la méthodologie propre à l'étude du problème seront également l'objet de nos préoccupations. Les différentes sortes de recherche seront étudiées ainsi que les différentes techni-

ques de recherche telles l'échantillonnage et la construction de questionnaires. Ce cours se veut avant tout un cours pratique dans lequel l'étudiant travaillera directement sous la direction du professeur à élaborer et conduire son propre projet de recherche.

Prérequis: MAR 1003, MAR 2003.

MAR 3503 Marketing de l'alimentation II

Ce cours repose exclusivement sur la méthode des cas, chacun d'entre eux recouvrant une fonction importante de l'administration de la distribution alimentaire. Le but est de former l'étudiant aux plus importants problèmes de l'industrie. Un certain nombre de cas seront discutés avec les responsables des compagnies.

Prérequis: MAR 2503.

MAR 4003 Politiques de marketing

Le marketing, fonction stratégique de l'entreprise. Analyse des variables du "marketing mix". Politiques ayant trait à chacune de ces variables. Techniques quantitatives et modèles conceptuels permettant de déterminer les variables critiques du marketing mix et d'élaborer des politiques de marketing. L'élaboration des politiques et leur contrôle. Le plan de marketing. L'intégration des politiques de marketing dans la stratégie globale de la firme.

Prérequis: quatre (4) cours de marketing.

MAR 5003 Marketing

Ce cours a pour but de familiariser l'étudiant avec les concepts de base du marketing et de l'initier à la gestion des opérations de marketing dans l'entreprise. L'accent est mis sur l'aspect décisionnel de la gestion commerciale. Au moyen de cas-types et d'un jeu d'entreprise, l'étudiant doit simuler le maniement des variables du "marketing mix" dans l'élaboration d'une stratégie de marketing au niveau de l'entreprise totale. Les problèmes sont abordés dans la perspective de la gestion commerciale du portefeuille d'activités de l'entreprise diversifiée en milieu concurrentiel.

MAR 6403 Recherche en marketing

La recherche en marketing étant définie comme l'étude et l'analyse systématique et objective d'information propice à l'identification et la solution de tout problème relié au domaine du marketing, ce cours a pour objectif d'initier les étudiants à l'utilisation des différentes techniques associées à la théorie de la décision dans le cadre de recherches appliquées à la solution de problèmes de marketing. L'accent est mis sur l'évaluation et l'utilisation des différentes techniques de recherche en marketing, le tout étant régi par une méthodologie appropriée. Contenu: élaboration de divers plans de recherche auxquels seront associées différentes techniques d'analyse. Les exemples pratiques sont tirés exclusivement du domaine du marketing et couvrent les variables décisionnelles (prix, publicité, promotion, force de vente, distribution).

MAR 7003 Théorie de marketing

Ce cours, obligatoire pour tous les étudiants inscrits au programme de maîtrise ès arts en marketing, a pour objectif d'intéresser l'étudiant au développement théorique en marketing et de l'amener à développer sa

propre conception théorique du marketing. Il vise, en second lieu, à faire connaître à l'étudiant l'état de la littérature en marketing, et à être au point sur le développement de la pensée en marketing.

MAR 7013 Marketing international

Le cours a pour objet d'initier les étudiants ayant déjà reçu une formation en marketing à la décision de commercialisation dans un contexte multinational. À travers l'étude de cas, l'étudiant sera sensibilisé aux questions légales, culturelles, politiques, économiques, géographiques, structurelles et sociales qui influent sur le marketing international.

MAR 7303 Le marketing et les sciences du comportement

Les sciences du comportement en général contribuent au développement de la pensée multidisciplinaire en marketing. L'objectif de ce cours est de faire une étude approfondie des théories pouvant servir de base au chercheur en comportement du consommateur. Les sciences qui seront abordées dans ce cours sont la psychologie, la sociologie et la psychologie sociale. Ces dernières seront étudiées dans une perspective d'application au marketing. Ce cours doit normalement servir de base au cours de comportement du consommateur.

MAR 7313 Comportement du consommateur

Le comportement du consommateur fait maintenant l'objet d'une étude particulière en marketing. L'objectif du cours consiste précisément à prendre connaissance de la littérature et d'en expliquer le sens et la signification pour le chercheur. L'étudiant devra pouvoir critiquer les différents modèles de comportement de consommateur et même bâtir son propre modèle.

MAR 7903 Modèles en marketing

Ce cours a pour but d'aborder l'approche "managériale" du marketing par l'étude des modèles quantitatifs pouvant être utilisés par le décideur.

MAR 8909 Recherche appliquée et rapport de maîtrise

Ce cours sera crédité une fois la thèse complétée et doit être suivi par tous les étudiants en marketing. C'est dans le cadre de ce cours que le projet de thèse est élaboré, présenté et discuté avant qu'un comité de thèse soit formé.

MATHÉMATIQUES

MAT 1883 Mathématiques appliquées aux affaires (Cours initial)

Révision des notions de calcul différentiel et intégral. Recherche de l'optimum global des fonctions d'une ou plusieurs variables sujettes ou non à des contraintes (multiplicateur de Lagrange). Résolution des équations numériques. Introduction au calcul matriciel (inversion et triangulation des matrices, décomposition en sous-matrices). Solution de

systèmes d'équations par les méthodes d'élimination de Gauss, de Gauss-Jordan et de Cholesky. Solution des programmes linéaires (introduction de l'algorithme de Dantzig, dégénérescence, linéarisation des fonctions convexes).

MÉTHODES QUANTITATIVES DE GESTION

MQG 1003 Gestion des opérations

Définition de la fonction "Gestion de la production" déterminée par la planification, la conception, l'installation, l'opération, l'amélioration et le contrôle des systèmes intégrés — hommes, matériaux, équipement. Étude de quelques techniques de planification: PERT/CPM, PERT/COÛTS. Localisation des usines: facteurs clefs. Disposition optimale des départements dans l'usine. Les chaînes de production et d'assemblage. Entretien et remplacement. Méthode MTM. Évaluation des standards de production. Planning et contrôle des niveaux de production et d'inventaires. Méthodes prévisionnelles. Contrôle statistique de qualité. Simulation de production. Développement de systèmes de production intégrés, gérés et contrôlés par ordinateur. Contrôle des coûts. Application aux entreprises manufacturières ou non.

Prérequis: MQG 1203, MQG 1303.

MQG 1103 Probabilités et statistiques (Cours initial)

Nature des méthodes statistiques. Description de données statistiques: classification, représentation graphique et description mathématique; tendance centrale et dispersion; moyenne, mode, médiane, écart-type. Probabilité. Distribution de probabilité: binômiale, normale et approximation de la normale à la binômiale. Échantillonnage. Vérification d'hypothèses; moyenne et différence entre deux moyennes; proportion et différence entre deux proportions; les deux types d'erreur. La théorie des petits échantillons. Corrélation. Régression. Méthode des moindres carrés. Distribution de X^2 . Exercices.

MQG 1203 Recherche opérationnelle I

La recherche opérationnelle comme technique de gestion. Définition du problème. Construction, vérification et application du modèle. Types de problèmes. — Prise de décision sous condition de certitude. Programmation linéaire: modèle d'allocation, modèles de transport, modèle simple. File d'attente: cas simple et quelques extensions. — Prise de décision sous condition d'incertitude. Étude de certains critères de décision: Hurwiz, Laplace, etc. Étude des jeux.

Prérequis: MAT 1883, MQG 1103.

MQG 1303 Informatique I (Cours initial)

Ce cours est essentiellement axé sur l'utilisation de l'ordinateur. L'ordinateur: sa nécessité, son influence, son développement. Les composantes de l'ordinateur et leurs caractéristiques. Le traitement de l'information: — analyse du problème et solution à l'aide des tables de décision et des organigrammes; — implantation de la solution sur ordinateur à l'aide d'un langage symbolique (FORTRAN).

MQG 1403 Méthodologie de la recherche

Problème de la transformation d'une question vague en une recherche bien spécifique. Différenciation nette entre induction et déduction. Considération du degré de risque et de l'incertitude dans les résultats et les hypothèses. Étude des différents problèmes d'échantillon. Étude des régressions multiples et des techniques multivariantes. Initiation à la simulation.

Prérequis: MAT 1883, MQG 1103, MQG 1303.

MQG 2303 Analyse de systèmes (simulation)

Ce cours introduit l'étudiant à la méthodologie de l'analyse de système via l'utilisation de la simulation sur ordinateur. L'incertitude aussi bien que la complexité caractérisent les sous-systèmes de l'entreprise et, seulement en ayant recours à l'ordinateur, pouvons-nous établir des modèles de l'entreprise qui soient près de la réalité, donc utiles. Langages utilisés: FORTRAN, G.P.S.S., DYNAMO.

Prérequis: MQG 1003.

MQG 2313 Systèmes d'information

Le cours se veut une introduction aux notions de systèmes, de systèmes d'information (Management Information Systems) et d'approche-système. À cause de ce domaine très vaste qu'il couvre, il n'y sera pas question d'approfondir, mais de donner une vue d'ensemble. Parmi les principaux sujets traités: notions de systèmes, l'organisation comme un système, information et prise de décision, approche-système.

Prérequis: MQG 1203, MQG 1303.

MQG 3313 Systèmes intégrés de gestion

L'ordinateur comme outil de gestion. Saisie de l'information. Le traitement de l'information. Le "hardware". Les systèmes d'exploitation. Le traitement intégré des fonctions commerciales, de production et d'approvisionnement, administratives et financières dans l'entreprise. Le rôle des fichiers; les procédures: temps différé, réel, gestion par exception; les formes d'exploitation: le "time sharing", le multitraitement, le télétraitement. Le lancement d'un système intégré de gestion: étude économique, définition des objectifs, choix du matériel. Les banques de données. Visites d'entreprises. Étude de cas.

Prérequis: MQG 1003, MQG 2313.

MQG 4803 Séminaire en système I

Application de l'ordinateur aux problèmes de gestion. Accent mis sur l'utilisation de l'ordinateur dans un système intégré de gestion. L'information en gestion. La technologie et l'information. Le coût et la valeur de l'information. Technique d'analyse et de conception de systèmes. Implications de la nouvelle technologie de l'information sur la structure de l'entreprise. Lectures, cas, projets, exemples pratiques.

Prérequis: MQG 3313.

MQG 5203 Théorie de la décision I

Le cours a pour but d'initier les étudiants aux méthodes quantitatives et de préparer le terrain pour la deuxième session pendant laquelle ils étudieront la recherche opérationnelle proprement dite.

Statistique descriptive. Théorie élémentaire des probabilités; distributions binômiale, de Poisson et normale. Échantillonnage: inférence statistique et test d'hypothèse. Notions élémentaires de la théorie statistique de la décision. Régression et corrélation.

MQG 5303 Informatique et systèmes

Ce cours a pour but, non seulement d'initier l'étudiant au fonctionnement et à l'utilisation des ordinateurs, mais aussi de mesurer les implications de l'usage des calculatrices électroniques sur la prise de décision et le contrôle dans les domaines de l'administration.

MQG 6003 Gestion des opérations

Ce cours consistera en une étude descriptive et analytique des principaux concepts de production. — Une attention particulière sera portée aux sujets suivants: standardisation, simplification du travail, contrôle des inventaires et de la qualité. Automatisation.

MQG 6203 Théorie de la décision II

Ce deuxième cours a pour objet d'initier l'étudiant à un certain nombre de modèles courants de la recherche opérationnelle et de démontrer l'usage qu'on peut en faire dans l'administration des affaires. Modèle de prise de décision dans des conditions de risque, d'incertitude et de conflit. Notions de la théorie des jeux. Problèmes de transport, d'assignation et de programmation linéaire. Quelques notions sur les chaînes de Markov et sur les files d'attente.

MQG 7103 Statistiques avancées

Le cours de statistiques avancées se propose d'aider l'étudiant à développer ses connaissances et habiletés dans le traitement statistique des données. Cet objectif englobe les deux dimensions: justification théorique des méthodes et utilisation de ces mêmes méthodes. Le cours familiarise l'étudiant avec les techniques à multi-variables de traitement statistique des données. Après une revue des techniques à uni-variable, il s'initiera à l'algèbre matricielle et étudiera les principales propriétés de la loi multi-normale. Puis, il étudiera quelques-unes des méthodes les plus utilisées: régression multiple, analyse de variance, analyse factorielle. Dans le cadre du cours, l'étudiant aura aussi à développer un travail original de recherche où il aura à utiliser de ces techniques.

MQG 7303 Simulation

Ce cours fait le lien entre les concepts théoriques de l'analyse de systèmes et les techniques de simulation sur ordinateur. Méthodologie de la simulation: introduction aux systèmes complexes; la "dynamique des systèmes" de Forrester, langage de simulation DYNAMO; projet en DYNAMO. Techniques de simulation: construction et validation statistique de modèles; efficacité et optimisation; conception et critique de modèles concrets; projet de groupes.

MQG 7313 Techniques d'optimisation

Méthodes directes: Fibonacci et Hooke and Jeeves. — Méthodes analytiques: convexité, concavité, dérivées, Lagrange. — Méthodes d'approximation successive: programmation linéaire, problèmes de transport,

d'affection; convergence; programmation dynamique. — Énumération implicite et méthodes de "branch and bound": énumération pure et ordonnancement.

Prérequis: un cours élémentaire de Fortran.

MQG 7323 Système intégré de gestion

La fonction d'intégration: éléments de différenciation dans une organisation. Nécessité d'une intégration. Moyens et formes de cette intégration. L'influence des tendances de l'environnement (croissance des organisations, complexité de l'environnement) sur la fonction d'intégration. Résistances soulevées par la rationalisation organisationnelle que suppose l'intégration.

Techniques disponibles pour assurer l'intégration: l'informatique (hardware, software et les systèmes d'exploitation).

Les systèmes d'information. Sources d'information disponibles: comptables, financières. Adaptation aux divers types de décision, spécificité des décisions stratégiques. Diverses phases d'automatisation.

MQG 7333 Informatique

Le cours vise à développer chez l'étudiant une autonomie d'action vis-à-vis l'ordinateur. D'abord, il apprendra à construire lui-même des modèles manipulables sur ordinateur. Puis il s'initiera à l'utilisation des programmes publics. Enfin, il sera mené à utiliser l'ordinateur comme moyen d'emmagasiner des filières de données et à les manipuler.

N.B. — Ce cours n'est pas crédité à un étudiant qui aurait suivi la séquence de cours en informatique et en système au baccalauréat en administration.

Prérequis: un cours élémentaire de Fortran.

MQG 7403 Méthodologie de la recherche

Transformation d'une idée de recherche en projet spécifique. Le passage de la théorie aux concepts, des concepts aux hypothèses, des hypothèses aux instruments de mesure, problèmes d'information, test des hypothèses et conclusions. Étude des techniques applicables à chaque étape de la transformation.

MQG 7803 Séminaire: analyse de systèmes

Application de l'ordinateur aux problèmes de la gestion. Accent mis sur l'utilisation de l'ordinateur dans un système intégré de gestion. L'informatique en gestion. La technologie et l'information. Le coût et la valeur de l'information. Technique d'analyse et de conception de systèmes. Implications de la nouvelle technologie de l'information sur la structure de l'entreprise. Lecture, cas, projets, exemples pratiques.

MQG 8909 Recherche appliquée et rapport de maîtrise

Ce cours sera crédité une fois la thèse complétée et doit être suivi par tous les étudiants ayant choisi le champ de spécialisation analyse de systèmes. C'est dans le cadre de ce cours que le projet de thèse est élaboré, présenté et discuté avant qu'un comité de thèse soit formé.

TITRES PROFESSIONNELS

La meilleure voie d'accès aux titres comptables professionnels est celle des études universitaires en matières administratives.

À la Faculté d'administration de l'Université de Sherbrooke, l'étudiant doit d'abord obtenir le baccalauréat en administration, spécialisation sciences comptables.

COMPTABLE AGRÉÉ (C.A.)

Ce titre est conféré par l'Institut des comptables agréés du Québec. Il donne droit d'exercer la profession de comptable public y compris les fonctions de conseiller en matières fiscales, financières et autres. Le comptable agréé rend des services professionnels à l'industrie, au commerce, à la finance et à la fonction publique.

Pour devenir comptable agréé (C.A.), il faut réussir l'examen final de l'Institut des comptables agréés du Québec et faire un stage d'une année dans un bureau de comptable agréé. Cet examen a lieu au mois d'octobre.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser au secrétaire administratif, Institut des comptables agréés du Québec, 630 ouest, rue La-gauchetière, Montréal 101, Québec.

COMPTABLE EN PRIX DE REVIENT ET EN GESTION INDUSTRIELLE (R.I.A.)

Ce titre est conféré par la Société des comptables en administration industrielle du Québec. Il est une reconnaissance de compétence professionnelle comptable et s'adresse à qui veut faire de la comptabilité une carrière dans l'industrie.

La Société impose un examen final et un stage d'une (1) année dans une entreprise, dans le domaine de la comptabilité.

On obtiendra des renseignements supplémentaires en s'adressant à la Société des comptables en administration industrielle du Québec, suite 14, The Linton, 1509 ouest, rue Sherbrooke, Montréal 109, Québec.

COMPTABLE GÉNÉRAL LICENCIÉ (C.G.A.)

Ce titre est conféré par l'Association des comptables généraux licenciés du Québec. Il est une reconnaissance de compétence professionnelle comptable et s'adresse à qui veut faire de la comptabilité une carrière dans les affaires et les services gouvernementaux.

L'Association exige un examen final portant sur les sujets suivants: comptabilité avancée et spécialisée, prix de revient, impôt et vérification. Pour des renseignements additionnels, on peut s'adresser à l'Association des comptables généraux licenciés, 5336, Chemin de la Reine Marie, Montréal 248, Québec.

CITATIONS ET PRIX D'HONNEUR

Les étudiants qui se sont distingués par leurs succès académiques peuvent recevoir des citations et prix d'honneur.

Prix "La Tribune"

Offert par La Tribune (1966) Limitée; prix en argent de \$100, décerné à l'étudiant du baccalauréat en administration qui s'est tout particulièrement distingué par sa participation aux activités de la communauté régionale et par ses succès académiques.

Prix Bélanger

Offert par la maison Bélanger, Saint-Jacques, Sirois, Comtois et cie, comptables agréés de Sherbrooke; prix en argent de \$50, décerné à l'étudiant qui obtient le plus de succès en sciences comptables au cours de baccalauréat en administration.

Prix de la Chambre de commerce

Offert par la Chambre de commerce de Sherbrooke; prix de \$100, décerné à un étudiant finissant pour ses succès signalés en sciences administratives et commerciales.

Prix de la Caisse populaire sociale

Offert par la Caisse populaire sociale de Sherbrooke; prix en argent de \$50, décerné à l'étudiant finissant qui a obtenu des succès signalés dans les matières de finance.

Prix des Comptables agréés

Offert par le Comité des comptables agréés des Cantons de l'Est; \$50 en argent, décerné à l'étudiant qui s'est classé premier en vérification.

Prix des Comptables agréés

Offert par le Comité des comptables agréés des Cantons de l'Est; \$50 en argent, décerné à l'étudiant qui s'est classé premier en comptabilité.

Prix des Comptables en administration industrielle

Offert par la Société des comptables en administration industrielle, chapitre des Cantons de l'Est; \$50 en argent, décerné à l'étudiant qui s'est classé premier dans les matières de prix de revient et de gestion industrielle.

Prix Zeller's

Offert par la Compagnie Zeller's Limitée; \$100 en argent, décerné à un étudiant de deuxième année de baccalauréat qui s'est signalé par ses succès académiques.

Prix des Comptables en administration industrielle

Offert par la Société des comptables en administration industrielle, chapitre des Cantons de l'Est; prix en argent de \$50, décerné à l'étudiant qui se classe premier en prix de revient avancé.

Prix des Comptables généraux licenciés

Offert par l'Association des comptables généraux licenciés de la province de Québec; prix en argent de \$50, décerné à l'étudiant qui s'est classé premier en comptabilité avancée.

Prix des Comptables généraux licenciés

Offert par l'Association des comptables généraux licenciés de la province de Québec; prix en argent de \$50, décerné à l'étudiant qui s'est classé premier en fiscalité.

Prix de l'A.D.A.U.S.

Offert par l'Association des diplômés en administration de l'Université de Sherbrooke; prix en argent de \$100, décerné à l'étudiant qui s'est distingué par sa participation aux activités para-académiques.

Prix "Paul Dozois"

Offert par monsieur Paul Dozois; prix de \$100 en argent, décerné à un étudiant finissant qui a obtenu des succès signalés dans les matières de finance publique.

Prix Stanstead et Sherbrooke

Offert par la compagnie d'assurance Stanstead et Sherbrooke, prix de \$50., décerné à un étudiant qui joint ses succès académiques à une participation active aux activités para-académiques.

PRÊTS ET BOURSES

Fonds d'aide aux étudiants en administration

La Faculté dispose d'un fonds d'assistance permettant aux étudiants dans le besoin d'éviter les soucis financiers majeurs en leur procurant ainsi des conditions de travail plus propices au succès.

On peut obtenir cette assistance à partir de la deuxième session d'étude. L'étudiant doit faire sa demande de prêt chaque trimestre en établissant ses besoins financiers. Il doit aussi appuyer sa demande au moyen de résultats académiques qui démontrent la qualité de son travail d'étudiant.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser au secrétaire de la Faculté d'administration, Université de Sherbrooke.

Bourse Bourassa-BCP

Une bourse d'études de \$500 est offerte par la Fondation Bourassa-BCP aux étudiants de l'option marketing, de préférence en publicité.

Un des critères d'admission au concours est l'obtention de bons résultats académiques. Le jury (comité de sélection) est composé de deux membres de la maison BCP et de deux professeurs du Département de marketing et est présidé par le directeur du Département.

Les formulaires d'inscription sont disponibles au secrétariat du Département de marketing et doivent être retournés avant le 1er août.

DOCTORATS D'HONNEUR

- 1959 Monsieur Esdras Minville, ex-directeur de l'École des Hautes Études Commerciales, Montréal.
Monsieur Horace Boivin, ex-maire de Granby.
- 1963 Monsieur Howard Ross, ex-chancelier de l'Université McGill.
- 1964 Monsieur Charles-Émile Bélanger, premier doyen de la Faculté d'administration.
- 1965 Monsieur Arnold Hart, président de la Banque de Montréal.
Monsieur Douglas Mellor, directeur administratif de l'Institut des comptables agréés du Québec.
- 1967 Monsieur Michel Debré, ministre des Affaires extérieures, France.
Monsieur Courtney Brown, doyen du Graduate School of Business, Columbia University, New York.
Monsieur Marcel Bélanger, professeur à l'Université Laval.
Monsieur Alphonse Ouimet, ex-président de Radio-Canada.
- 1968 Monsieur Donald L. Fraser, vice-président d'Imperial Oil.
- 1969 Monsieur Sam Steinberg, président de Steinberg Limitée.
- 1970 Monsieur Antoine Turmel, président du Conseil d'administration de Couvrette et Provost.
- 1971 Monsieur Laurent Beaudoin, président, Bombardier Ltée, Valcourt.
- 1973 Monsieur Jean-Luc Pépin, ex-ministre de l'Industrie et du Commerce.